

Direction générale déléguée à la formation et à la vie universitaire (DGD FVU)

**Extrait des délibérations  
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique  
de l'Université Grenoble Alpes  
Séance plénière du jeudi 26 septembre 2019**

**D10\_260919**

*L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six septembre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale, sous la présidence de Nicolas LESCA, Vice-président Formation.*

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 48 des statuts de l'UGA, la moitié au moins des membres en exercice du conseil doit être présente ou représentée pour la validité des délibérations ou avis ; que cette condition de quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance ;

Considérant que si le quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum prévu pour la première séance ;

Considérant que le nombre d'élus présents et représentés lors de la séance du 19 septembre 2019 n'a pas satisfait la condition de quorum exigée par les dispositions de l'article 48 des statuts de l'UGA, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire n'a donc pas pu délibérer ;

Considérant dès lors que la CFVU a de nouveau été convoquée le 26 septembre 2019 sans obligation de quorum ;

**Point à l'ordre du jour** : Approbation de la création du Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA) et des quatre mentions associées pour les deux années

**Membres présents** : Thierry MENISSIER, Michèle ROMBAUT, Philippe SALTEL, Patricia LADRET, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Grégory VIAL, Jean-Gabriel VALAY, Delphine ALDEBERT-MORIN, Jean-Luc REBOUD, Marie MAZENOT, Martin OUDART, Pierre GILLOIS.

**Membres représentés :** Valérie CHANAL (procuration à Thierry MENISSIER), Sylviane HENNEBICQ (procuration à Philippe SALTEL), Dominique RIEU (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Séverine RUSSET PENKETH (procuration à Patricia LADRET), Virginie ZAMPA (procuration à Michèle ROMBAUT), Isabelle DELHOTEL (procuration à Cédric LAURENT), Mireille JACOMINO (procuration à Grégory VIAL), Alain MATTONE (procuration à Jean-Gabriel VALAY), Elise DECEUNINCK (procuration à Martin OUDART), Geneviève NOUYRIGAT (procuration à Delphine ALDEBERT-MORIN).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

**Rapporteur : M. Nicolas LESCA, Vice-Président en charge de la Formation.**

La création du Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA) et des quatre mentions associées pour les deux années est soumise au vote ; le résultat est le suivant :

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 51 |
| Membres présents    | 13 |
| Membres représentés | 10 |
| Nombre de votants   | 23 |
| Voix favorables     | 23 |
| Voix défavorables   | 0  |
| Abstentions         | 0  |
| Voix non exprimées  | 0  |

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création du Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA) et des quatre mentions associées pour les deux années.**

Fait à St Martin d'Hères, le 7 octobre 2019

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-président en charge de la Formation

Nicolas LESCA



N. LESCA

*Publié le : 08/10/2019*

*Transmis au Rectorat le : 08/10/2019*

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES  
DÉLIBÉRATIONS  
N°D10\_260919**

# DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION

## A DELIVRER LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE EN SANTE



**DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER**  
**DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE en SANTE (IPA)**

## Table des matières

|      |  |    |
|------|--|----|
| I.   | UNIVERSITES, UFRS ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE EN SANTE (IPA) ..... | 2  |
| II.  | STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION .....   | 2  |
| III. | JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE .....  | 2  |
|      | III-1. Présentation du Diplôme d'État d'infirmier en Pratique avancée.....                   | 2  |
|      | III-2 Le parcours de formation .....   | 3  |
|      | III-3 Publics visés par le diplôme d'état IPA.....   | 5  |
|      | III-4 Conditions d'entrée et validation des premières et deuxièmes années .....              | 5  |
|      | III-5 Validation – capitalisation - compensation et Redoublement : .....                     | 6  |
|      | III-6 Le jury .....  | 7  |
| -    | Au service des patients et de leurs proches.....   | 8  |
| -    | En accord avec les dernières innovations en santé .....                                      | 8  |
| -    | En fonction des dernières données de la recherche (« EBN »).....                             | 8  |
| -    | En synergie avec le médecin référent.....  | 8  |
| -    | Dans la continuité des soins et l'amélioration de la qualité du suivi.....                   | 8  |
| -    | En concertation avec l'ensemble des professionnels de santé.....                             | 8  |
| -    | En adéquation avec un référentiel de formation, un nouveau décret de compétences .....       | 8  |
|      | III-9 Contenu et type d'enseignement pour la deuxième année : MENTION.....                   | 12 |
|      | III- 10 Politique des stages et cahier des charges du mémoire .....                          | 22 |
|      | III- 11 Choix de la mention de DE2 .....   | 24 |
|      | III- 12 Habilitation des Enseignants Non Universitaires .....                                | 25 |
| IV.  | NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE .....                        | 25 |
| V.   | MOYENS AFFECTES A LA FORMATION .....   | 25 |
|      | V-1 Composition du Comité de pilotage régional et des comités de pilotage locaux.....        | 25 |
|      | V-2 Equipe pédagogique.....  | 27 |
|      | V-3 Locaux.....  | 32 |
|      | V-4 Humains : .....  | 32 |
|      | V-5 Financiers.....  | 32 |
| VI.  | NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION.....   | 32 |
| VII. | DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS .....                           | 32 |

## **I. UNIVERSITES, UFRS ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE EN SANTE (IPA)**

CLERMONT-FERRAND : Université Clermont Auvergne – UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

SAINT-ETIENNE : Université Jean-Monet – UFR de Médecine Jacques LISFRANC

LYON : Université Lyon 1 – Faculté de Médecine Lyon-Est

LYON : Université Lyon 1 – Faculté de Médecine Lyon-Sud Charles MERIEUX

GRENOBLE : Université Grenoble Alpes – Faculté de Médecine

## **II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION**

UFR de médecine des universités : Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP)

La gestion des demandes d'inscription administratives est assurée par le service scolarité de chaque université.

## **III. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE**

La présente demande vise à proposer le **Diplôme d'Etat d'infirmier en Pratique Avancée**.

### **III-1. Présentation du Diplôme d'Etat d'infirmier en Pratique avancée.**

Le diplôme est une nouvelle formation diplômante qui confère le grade de Master. Cette formation vise à former des auxiliaires médicaux en initiant le dispositif par la profession infirmière mais avec la vocation d'élargir l'offre à d'autres professions paramédicales pour renforcer les coopérations entre les professionnels de santé. Cette démarche a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de nouvelles modalités d'exercice. Elle redéfinit les axes de collaboration avec le personnel médical et renforce la coopération entre les professionnels de santé. Cette formation trouve sa source dans le Chapitre II : Innover pour préparer les métiers de demain, à l'Article 119 de la Loi N° 2016-41 du 26/01/2016 dite « Loi de modernisation de notre système de santé ».

Cet article est à l'origine de l'article L. 4301-1 du Code de la santé publique qui introduit l'exercice en pratique avancée par les auxiliaires médicaux au sein d'une équipe coordonnée par un médecin. Cette nouvelle forme d'exercice reprend et complète l'article 51 de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST) 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires qui prévoyait la mise en œuvre de protocoles de coopération. Elle découle également du rapport de la mission cadres hospitaliers présentée par Chantal de Singly le 11 septembre 2009 qui avaient initié ce concept pour répondre aux nouveaux besoins de la population et aux évolutions des organisations sanitaires et médico-sociales.

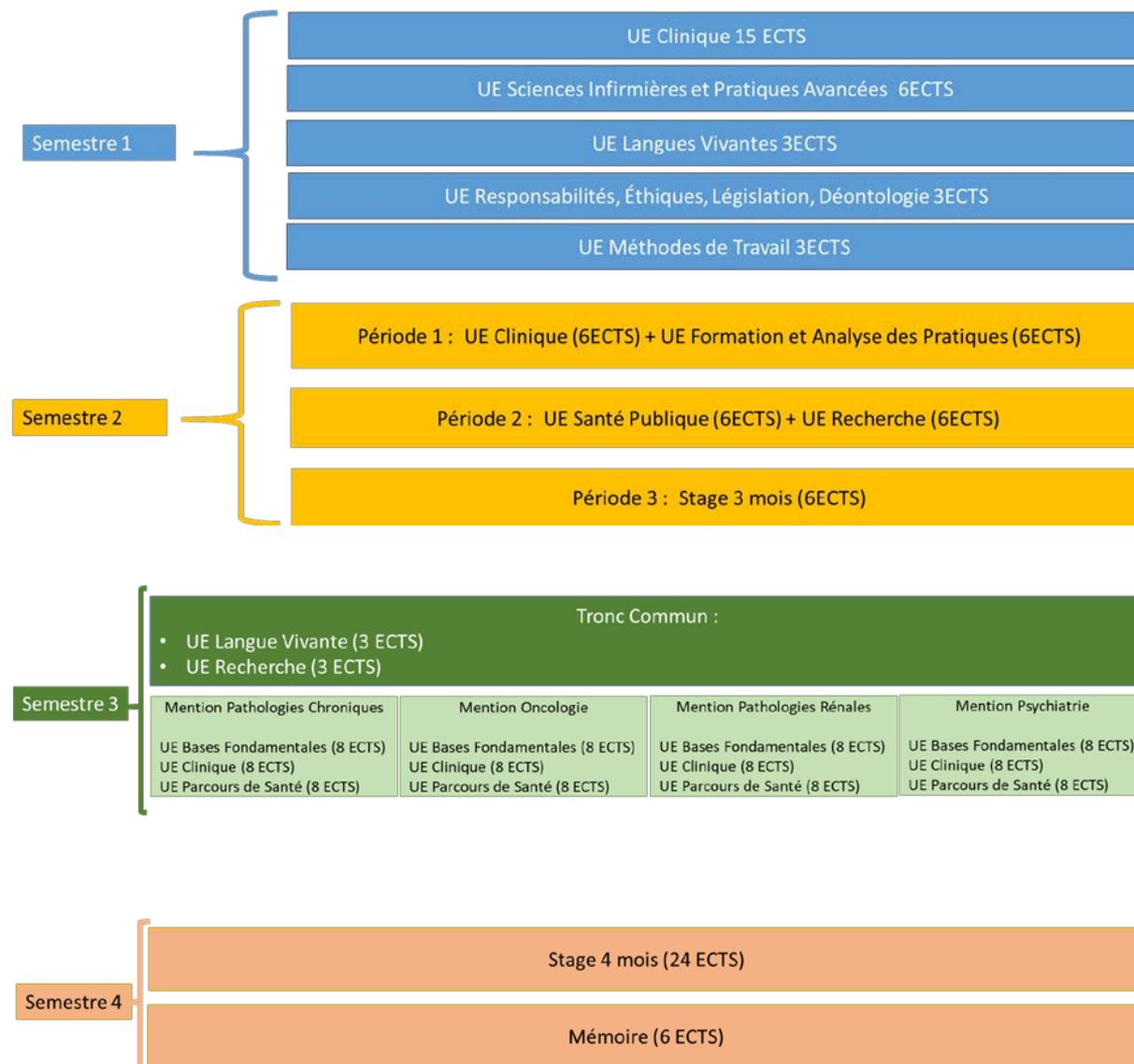
Conformément à l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, ce programme s'adresse à des personnes souhaitant acquérir des compétences nouvelles nécessaires à un exercice futur de praticien en santé ayant la maîtrise de gestes, d'actes relevant du transfert de compétence médicale. En ce qui concerne les infirmiers, la fonction d'infirmier de pratique avancée est définie en France dans le rapport HAS de janvier 2007 « coopération entre professionnels, pratiques avancées, transfert et partage de compétences ». Elle a été précisée en 2014 par la DGOS à partir de la notion de profession réglementée avec la possibilité d'un exercice du métier au-delà du champ de compétence défini réglementairement. Il s'agit d'une pratique globale, différente d'une pratique centrée sur la maîtrise d'un champ disciplinaire (logique de spécialisation) avec la nécessité de prises de décisions complexes qui renvoie le professionnel à un positionnement sur les champs de la décision médicale. Les finalités exprimées alors par la DGOS étaient :

- d'apporter une réponse aux tensions de démographie médicale et améliorer les problèmes d'accès aux soins,
- de contenir l'augmentation des coûts de santé,
- d'améliorer les perspectives de carrière des professions paramédicales,
- d'adapter la réponse à l'évolution de la demande de soins et promouvoir la qualité des soins.

### III-2 Le parcours de formation

Le parcours de formation est conçu comme un cycle complet composé de quatre semestres. Il comprend une première année commune et une deuxième année composée de 4 mentions.

Les étudiants seront inscrits sur la plateforme UNESS.



Cf. Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'état d'infirmier de pratique avancée (annex II)

#### 1/ Description de la première année commune (DE1) :

La première année de formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmières de Pratiques Avancées permet aux apprenants d'acquérir :

- des bases fondamentales, transversales intégrant l'épistémologie des sciences infirmières et communes à toutes les spécialités médicales citées dans le décret relatif aux IPA, et ce au travers de deux semestres communs (première année ou DE1 S1- première année ou DE1 S2)
- les bases épidémiologiques, éthiques, de principe de mise en œuvre d'une recherche clinique, de lecture et rédaction de mémoires scientifiques et d'anglais médical.

Le premier semestre comporte des enseignements théoriques.

Le deuxième semestre du DE (DE1 S2) est conçu en alternance permettant d'associer la formation théorique et le stage pratique. Ainsi, le stage de 8 semaines en fin de première année S2 permettra aux apprenants de se confronter aux situations cliniques nouvelles à travers l'observation des gestes, des pratiques, et d'un périmètre de métiers nouveaux sous la responsabilité et la supervision des tuteurs professionnels. Le choix du sujet et du lieu de stage est fonction de la mention envisagée et du projet professionnel de chaque apprenant.

Les modalités pédagogiques s'articulent autour de la validation de 6 compétences notifiées dans un portfolio de stage qui permettra, en outre, d'attribuer les ECTS des stages :

- évaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées,
- définir et mettre en œuvre le projet de soin du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé,
- concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation thérapeutique,
- organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés,
- mettre en place et conduire les actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique,
- rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques.

La première année S2 permettra donc de renforcer les connaissances concernant la recherche clinique mais aussi d'acquérir les bases de savoir médical indispensables pour asseoir une pratique impliquant des transferts de compétences.

A l'issue de la première année, les apprenants confirment leur choix de leur mention dans le DE en pratique avancée. Ils pourront choisir une des quatre mentions figurant dans l'article R.4301-2 du décret relatif à l'exercice d'infirmier en pratique avancée. D'autres voies d'orientation en fin de la deuxième année peuvent être envisageables.

## **2/ Description de la seconde année (DE2) : les mentions (4)**

**Mention 1 : Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires**

**Mention 2 : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale**

**Mention 3 : Oncologie et hémato-oncologie**

**Mention 4 : Psychiatrie et Santé Mentale**

Cette deuxième année permet aux apprenants d'acquérir les compétences théoriques et cliniques appliquées à leur domaine de spécialité. Elle se décline en deux semestres DE2 S3 et DE2 S4. A la fin de la première année, les apprenants choisissent une des quatre mentions obligatoires. Le S3 présente des temps d'enseignements théoriques permettant d'approfondir le domaine en question en développant une véritable expertise (connaissance des manifestations pathologiques, des gestes, des méthodes de diagnostic, les traitements qui permettront le transfert de compétence).

Le S4 est l'occasion d'effectuer le stage de 4 mois qui permettra de mettre en application les savoirs et les savoir-agir, ainsi que les enseignements d'initiation à la recherche notamment par rédaction d'un mémoire de fin de diplôme de grade master (art. 6 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master et l'arrêté du 22 janvier 2014). Cette deuxième année permettra également aux apprenants d'appréhender des diagnostics et des situations cliniques. Le travail personnel de recherche clinique, restitué au travers du mémoire de stage, nécessite que les données générales d'enseignement (théoriques, méthodologiques et appliqués) ainsi que la démarche de recherche soient maîtrisées.

### III-3 Publics visés par le diplôme d'état IPA

- Personnes titulaires d'un diplôme d'état d'infirmier conférant le grade de licence ;
- Personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L. 4311-5 du code de la santé publique, qui ne peuvent accéder qu'à la mention psychiatrie et santé mentale, les candidats devant préciser la mention de la formation qu'ils souhaitent suivre.
- Personnes bénéficiant des validations prévues aux articles L. 613-3 à 5 du Code de l'Éducation dans les disciplines des champs sus-cités.
- Personnes titulaires d'un diplôme d'infirmier de l'Union Européenne au moins de niveau licence ou grade de licence permettant l'exercice de leur profession en France.

### III-4 Conditions d'entrée et validation des premières et deuxièmes années

#### ORGANISATION DE LA FORMATION :

1ère année : Les étudiants s'inscrivent dans l'université la plus proche. Les enseignements en présentiel et en eLearning sont mutualisés et organisés en commun. Quatre séminaires sont organisés, un dans chaque université. Tous les étudiants assistent à ces séminaires. Les stages sont organisés par l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit.

2ème année : Les étudiants suivent un séminaire en présentiel dans l'université qui coordonne la mention choisie quelle que soit l'université dont ils relèvent. Les stages sont gérés par l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit.

Les ressources pédagogiques dématérialisées de formation générale ou approfondie en sciences médicales des universités participant et de DES pourront être mutualisées via la plateforme SIDES NG, dans les disciplines suivantes : physiologie, séméiologie, pharmacologie, cardiologie et médecine vasculaire, diabétologie et nutrition, pneumologie, neurologie, néphrologie, oncologie, hématologie, gériatrie, et psychiatrie. Les ressources pédagogiques mutualisées incluront des screen-casts, des test d'auto-évaluation constitués de questions isolées à contenu enrichi, des dossiers cliniques progressifs, des tests de concordance de scripts.

#### **MODALITES DE SELECTION**

Les candidatures seront déposées par le biais de la plateforme e-candidat pour chacune des UFRs partenaires.

| ENTREE EN D.E. 1ERE ANNEE   | ENTREE EN D.E. 2EME ANNEE   |
|---|---|
| <p><b>Conditions d'admission :</b><br/>Etre titulaire du DE d'Infirmier<br/>Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L. 4311-5 du code de la santé publique (l'inscription n'est possible que pour la mention Psychiatrie et Santé Mentale)</p> | <p><b>Conditions :</b><br/>Avoir validé la première année du DE IPA<br/>Etre titulaire du DE IPA mais souhaitant changer de domaine d'intervention (Art. 3)</p> |
| <p><b>Pièces justificatives :</b><br/>Dossier de candidature<br/>Lettre de motivation, comprenant une description du projet professionnel<br/>Copie Diplôme d'Etat Infirmier (ou du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique)<br/>Curriculum Vitae</p>   | <p><b>Pièces justificatives :</b> En fonction du dispositif d'entrée</p>  |

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Durant les deux années du DE-IPA, les apprenants relèvent administrativement de l'UFR de Médecine dans laquelle ils ont procédé à leur inscription.

La gestion des demandes d'inscription administratives est assurée par le Service de Scolarité de chaque UFR de Médecine partenaire de la Région AuRA (Clermont, Grenoble, Lyon ou Saint-Etienne). Les commissions d'admission et jurys sont conformes à l'arrêté Master. Les inscriptions pédagogiques sont réalisées par le Service de la Scolarité pour toutes les mentions suivies par les apprenants au cours de chaque semestre.

### **ETUDE DES CANDIDATURES**

#### **Composition du jury :**

**L'étude du dossier de candidature est réalisée par un jury** composé de membres de l'équipe pédagogique du DE regroupant enseignants universitaires et professionnels infirmiers :

- Un représentant Universitaire et un représentant IFSI pour chaque ville Universitaire
- Le président de jury est le responsable régional de la formation ou son représentant.

#### **Critères d'admission et de classement :**

- Evaluation de la motivation et du projet professionnel
- Parcours professionnel et formations complémentaires
- Travaux et missions accomplis

#### **Calendrier de sélection (date de jury, date de publication des résultats, 2<sup>ème</sup> session de sélection) :**

- Dépôt de candidature du 15 juin au 15 juillet
- Jury semaine 30
- Publication des résultats semaine 30
- 2<sup>ème</sup> session de sélection si nécessaire semaine 35
- Publication des résultats semaine 36

### **III-5 Validation – capitalisation - compensation et Redoublement :**

#### **Contrôle des connaissances pour le DE1 :**

Il comprendra :

- un contrôle des connaissances lors des séminaires 2 et 4 sous forme de rendu de travaux personnels
- des contrôles continus sur tablette dans chacune des facultés au S1 et S2 s'appuyant sur des QCM, des dossiers progressifs...
- une évaluation finale sur tablette

Les contrôles continus comptent pour 30% et les évaluations pour 60% de l'évaluation finale.

#### **Contrôle des connaissances pour le DE2 :**

Les modalités sont identiques pour le S3

Pour le S4 (stage), l'évaluation porte sur la validation du stage, les notes du mémoire et de sa soutenance

#### **Une unité d'enseignement est acquise :**

- Dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20, elle est alors définitivement acquise et capitalisée.
- Chaque UE comporte deux sessions d'examen.

#### **Un semestre est validé :**

Dès lors que l'apprenant valide chacune des UE qui le composent.

## **Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée** **Universités Région AuRA**

Une note supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire au rapport de stage de deuxième année correspondant à la mention désirée par l'apprenant (pathologies chroniques stabilisées, maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale, oncologie et hémato-oncologie, santé mentale) afin de pouvoir valider la mention correspondant en DE2.

L'admission en DE2 des apprenants est de droit après validation des deux semestres de la première année. Si un apprenant a obtenu au moins 48 ECTS, le jury peut l'autoriser à passer en DE2. Il devra valider les UE manquantes en DE2.

En dessous de 48 ECTS, il doit redoubler, les ECTS acquis étant capitalisés.

**Les apprenants ayant obtenu moins de 30 ECTS au terme du S1 et S2 pourront être autorisés à refaire la deuxième année après avis de l'équipe pédagogique.**

L'inscription dans une des mentions de DE2 est accordée par l'équipe pédagogique au vu d'un dossier présenté par l'apprenant et comportant un projet professionnel argumenté.

**L'apprenant peut demander une interruption de sa formation entre le S1 et le S3, d'une durée maximale d'une année. Cette demande est soumise à l'autorisation par le jury du DE.**

**Le redoublement en deuxième année n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.**

### **Stages :**

La validation de chaque stage doit être obtenue pour valider l'année du DE1 et du DE2.

### **III-6 Le jury**

La composition des jurys du DE d'Infirmier en Pratiques Avancées (et des commissions de jury) sont arrêtées par les Présidents des Universités partenaires, selon les règles en vigueur sous couvert des Doyens-Directeurs des UFRs de Médecine concernées. Cette proposition est élaborée en accord avec l'équipe pédagogique.

Le jury du Diplôme d'Etat est présidé par le responsable du DE (préalablement désigné par les partenaires facultaires) et comprend les responsables de mentions présidents des commissions de jury ci-dessous.

Jury : il est prévu 7 commissions de jury :

- Commission régionale des candidatures en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année
- Commissions locales de jury de délibération par semestre
- Commission régionale de jury du diplôme d'Etat à l'issue de la 2<sup>ème</sup> année
- Commission régionale par mention ;
  - mention Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires sous la responsabilité du responsable de la mention à l'UFR médecine Grenoble,
  - mention Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale sous la responsabilité du responsable de la mention à l'UFR médecine de Saint-Etienne,
  - mention Oncologie et hémato-oncologie sous la responsabilité du responsable de la mention à l'UFR médecine de Lyon,
  - mention psychologie et santé mentale sous la responsabilité du responsable de la mention à l'UFR médecine de Clermont Auvergne

Chaque Commission de Jury est présidée par le responsable de la mention correspondant et comprend un représentant universitaire et un représentant IFSI pour chaque université.

Dans la pratique, à la fin de chacune des sessions d'examens de chaque semestre, les Commissions de Jury collectent les notes fournies par les unités d'enseignement, établissent la moyenne semestrielle de chaque apprenant pondérée par les coefficients (cf. tableaux en section III-9).

Après délibération, le jury dispose des notes proposées par les commissions. Le Jury du DE délibère sur les notes fournies par les Commissions et valide les crédits des unités acquises, ainsi que le semestre d'étude s'il est acquis. Le Jury de DE délibère à la fin de l'année de Diplôme d'Etat DE2 pour l'attribution du diplôme de DE.

### **III-7 Mutualisation avec d'autres formations**

L'optimisation des moyens pédagogiques a été recherchée en mutualisant les enseignements du Diplôme d'Etat de Pratiques Avancées en Santé avec des UE d'autres masters existants dans les Universités de la région Auvergne Rhône Alpes.

Ultérieurement, selon les enseignements nouvellement créés pour d'autres cursus de santé au sein des Universités impliquées, l'équipe pédagogique pourra mutualiser avec ces derniers dans la mention de formation.

### **III-8 Contenu et type d'enseignement pour la première année : TRONC COMMUN**

La pratique avancée favorise la diversification de l'exercice des professionnels paramédicaux et débouche sur le développement des compétences vers un haut niveau de maîtrise. Etre IPA, c'est être :

- Au service des patients et de leurs proches
- En accord avec les dernières innovations en santé
- En fonction des dernières données de la recherche (« EBN »)
- En synergie avec le médecin référent
- Dans la continuité des soins et l'amélioration de la qualité du suivi
- En concertation avec l'ensemble des professionnels de santé
- En adéquation avec un référentiel de formation, un nouveau décret de compétences

#### **SEMESTRE 1 (30 ECTS)**

##### **➤ UE Clinique (CM, ED, TP) (15 ECTS)**

Les enseignements de l'UE Clinique sont organisés au premier et au deuxième semestre de la formation.

Cet enseignement est destiné à :

- Apporter aux apprenants les connaissances nécessaires sur la sémiologie, les investigations, la thérapeutique, et l'évaluation des patients atteints de pathologies prises en charge dans le cadre de l'exercice infirmier en pratique avancée, y compris dans le champ des soins primaires ;
- Mettre les apprenants en capacité d'utiliser les différentes données du dossier patient, intégrant les éléments cliniques, d'examens complémentaires et thérapeutiques.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Identifier les grands principes de sémiologie.
- Etre capable de conduire un interrogatoire et de réaliser un examen clinique spécifique, de synthétiser des informations cliniques, analyser des résultats et motiver une décision clinique.
- Réaliser une évaluation clinique, prendre une décision clinique, évaluer et ajuster les résultats de l'intervention.
- Expliquer les principaux types d'examens complémentaires.
- Comprendre la signification des principaux marqueurs pathologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) ou d'imagerie.
- Analyser les données recueillies et les intégrer dans un processus de décision clinique.
- Evaluer la pertinence et les effets des décisions cliniques, et réajuster si nécessaire.
- Approfondir les principes de bon usage du médicament.
- Connaître les facteurs de variabilité de la réponse au médicament.
- Connaître les principales thérapeutiques non médicamenteuses, ainsi que leurs indications, contre-indications et effets secondaires.
- Identifier les signes d'une pathologie d'origine iatrogène.

➤ **UE Sciences infirmières et pratique avancée (CM, ED, TP) (6 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- comprendre les fondements de l'exercice infirmier en pratique avancée, à travers l'apprentissage des concepts, modèles et théories en sciences infirmières,
- approfondir l'épistémologie et les analyses critiques des sciences infirmières,
- approfondir la relation thérapeutique.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Maîtriser les définitions, rôles, missions, modalités d'exercice en pratique avancée.
- Consolider les concepts mobilisés dans les sciences infirmières en lien avec la pratique avancée.
- Maîtriser :
  - ✓ les modèles et théories en sciences infirmières,
  - ✓ les principes de l'épistémologie,
  - ✓ les principaux éléments de l'histoire des soins infirmiers.

➤ **UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie (CM, ED, TP) (3 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- faire connaître :
- les règles de déontologie et les principes d'éthique liés à l'exercice professionnel en pratique avancée,
- les principes juridiques de l'exercice professionnel en pratique avancée, notamment lié au consentement aux soins et à l'interprofessionnalité ;
- développer une approche éthique et réflexive dans les soins infirmiers en pratique avancée.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Sur le plan de la responsabilité, maîtriser les grands principes juridiques de l'exercice infirmier en pratique avancée.
- Sur le plan de l'éthique, développer la réflexion éthique et l'analyse réflexive de tout acte ou prise en charge infirmière notamment en pratique avancée (bienveillance, non malveillance, autonomie, privation de liberté, justice etc.).

➤ **UE Langue vivante (3 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à acquérir les connaissances en anglais médical permettant d'appréhender la lecture d'articles scientifiques dans les domaines d'intervention de l'infirmier en pratique avancée.

➤ **UE Méthodes de travail (3 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- former pour permettre l'acquisition de l'ensemble des compétences numériques transversales (information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité) et les compétences numériques spécifiques à l'exercice d'un infirmier en pratique avancée (par ex. appareils de santé connectés, données sensibles, etc.),
- certifier les compétences à l'aide d'un des référentiels en vigueur (par ex. Pix) avec une attention particulière portée sur le domaine de la recherche bibliographique.

## **SEMESTRE 2 (30 ECTS)**

### ➤ **UE Clinique (6 ECTS)**

Voir descriptif au premier semestre.

### ➤ **UE Formation et analyse des pratiques professionnelles (CM, ED, TP) (6 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- faire connaître :
- les grandes théories de l'apprentissage,
- les principes des pratiques interprofessionnelles ;
- apprendre à maîtriser :
  - ✓ l'ingénierie de la formation et pédagogique, ainsi que les principes de l'évaluation des pratiques professionnelles,
  - ✓ les fondamentaux en gestion des risques et en démarche qualité ;
  - ✓ acquérir des compétences de gestion de projet.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Etre en capacité de concevoir et mettre en œuvre des actions de formation, notamment interprofessionnelles.
- Etre capable de mener une démarche de gestion des risques et une démarche qualité.

### ➤ **UE Santé Publique (CM, ED, TP) (6 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- approfondir les éléments de l'organisation du système de santé :
- les grands principes de santé publique, d'épidémiologie, des politiques de santé et de leurs financements,
- les principes de l'évaluation des systèmes de santé ;
- maîtriser le fonctionnement des parcours de santé et des programmes d'éducation à la santé ;
- maîtriser les usages numériques et objets connectés au sein des parcours de santé.
- A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :
- Etre capable de :
  - ✓ concevoir, coordonner, organiser et évaluer des parcours de santé,
  - ✓ connaître les principes de santé publique et les principes d'épidémiologie,
  - ✓ participer, coordonner et animer un programme d'éducation à la santé, de prévention, de dépistage et d'éducation thérapeutique.

### ➤ **UE Recherche (CM, ED, TP) (6 ECTS)**

Cet enseignement est destiné :

- présenter et expliquer :
  - ✓ les principes et méthodologies de la recherche, et comprendre les processus expérimentaux mis en œuvre,
  - ✓ le cadre réglementaire de l'investigation et les bonnes pratiques cliniques,
  - ✓ la méthodologie de recherche bibliographique,
  - ✓ les éléments d'analyse critique de la littérature scientifique et des données existantes.

### ➤ **UE Stage 1 : durée 2 mois (6 ECTS)**

Les objectifs du stage sont de :

- développer les compétences cliniques de l'infirmier en pratique avancée ;
- observer et analyser le fonctionnement d'une structure prenant en charge la santé d'une population ;
- décrire et analyser un aspect de l'exercice professionnel observé en lien avec les missions de l'infirmier en pratique avancée.

➤ **Présentation des mentions et domaines d'intervention en pratique avancée**

Cette présentation est destinée à découvrir les différents aspects de l'exercice infirmier en pratique avancée dans les domaines d'intervention définis par le code de la santé publique.

**Tableau : contenu et type d'enseignement pour la première année S1 et S2**

| Semestre                        | N° des UE | Intitulé des UE   | Crédits européens | Coefficients | Nature des enseignements |            |
|---------------------------------|-----------|---|-------------------|--------------|--------------------------|------------|
|                                 |           |   |                   |              | Présentiel               | eLearning  |
| DE 1 - SEMESTRE 1 et SEMESTRE 2 | UE1       | Clinique 1  | 15                | 5            | 28                       | 107        |
|                                 | UE 2      | Sciences infirmières et pratique avancée  | 6                 | 2            | 10                       | 38         |
|                                 | UE 3      | Responsabilité, éthique, législation, déontologie                                     | 3                 | 1            | 5                        | 19         |
|                                 | UE 4      | Anglais   | 3                 | 1            | 5                        | 19         |
|                                 | UE 5      | Méthodes de travail   | 3                 | 1            | 5                        | 19         |
|                                 | UE 6      | Clinique 2  | 6                 | 2            | 12                       | 42         |
|                                 | UE 7      | Formation analyse pratiques professionnelles (dont Raisonnement et démarche clinique) | 6                 | 2            | 12                       | 42         |
|                                 | UE 8      | Santé Publique  | 6                 | 2            | 12                       | 42         |
|                                 | UE 9      | Recherche   | 6                 | 2            | 12                       | 42         |
|                                 | UE 10     | Stage   | 6                 | 2            |                          |            |
|                                 |           | <b>TOTAUX</b>   |                   | <b>60</b>    |                          | <b>101</b> |

**Organisation pratique :** Quatre séminaires (un dans chacune ville universitaire) se dérouleront en présentiel sous forme de sessions de 3,5 jours, en outre les enseignements transversaux des UE4 Anglais, UE5 Méthodes de travaux et UE9 Recherche seront enseignées dans chacune des villes universitaires, les cours étant regroupés eux aussi sur 3,5 jours mais uniquement les mois où il n'y a pas de séminaire commun.

### **III-9 Contenu et type d'enseignement pour la deuxième année : MENTION**

#### **SEMESTRE 3 (30 ECTS)**

##### **I - UE(s) communes à l'ensemble des mentions (6 ECTS)**

###### **➤ UE Recherche (3 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à connaître :

- le traitement et l'analyse de données scientifiques,
- l'élaboration d'une question scientifique et d'une hypothèse de travail et la construction d'un protocole de recherche,
- les bases de la communication et de la valorisation de la recherche.

###### **➤ UE Langue vivante (3 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à renforcer les connaissances en anglais médical acquises en premier semestre.

##### **II - UE(s) spécifiques à la mention choisie (24 ECTS)**

Les unités d'enseignement qui suivent sont à décliner en fonction du choix de l'apprenant entre les mentions suivantes :

1. Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;
2. Oncologie et hémato-oncologie ;
3. Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale ;
4. Psychiatrie et santé mentale.

Pour chacune des mentions, les enseignements suivants sont proposés :

- UE Bases fondamentales (8 ECTS)
- UE Clinique (8 ECTS)
- UE Parcours de Santé (8 ECTS)

#### **1. Mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires**

###### **➤ UE Bases fondamentales (8 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

###### **➤ UE Clinique (8 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître et analyser la sémiologie des pathologies listées dans la mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;
- comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques). ;
- connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;

## Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée Universités Région AuRA

- connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale ;
- connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :
  - ✓ Analyser et évaluer l'état de santé dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales...) tout au long de son parcours et la situation de la personne en prenant en compte le contexte de vie, les différentes pathologies et les différents traitements, notamment grâce à l'évaluation au domicile du patient.
  - ✓ Définir des actions de prévention pertinentes (vaccinations recommandées, dépistage organisé de cancers, recherche d'infections sexuellement transmissibles, facteurs de risque cardio-vasculaires, addictions) et en assurer le suivi.
  - ✓ Identifier les examens et tests à réaliser en fonction de la pathologie et les mettre en œuvre.
  - ✓ Identifier par un questionnement adapté, en face-à-face ou à distance, des événements de vie pouvant avoir un impact sur la situation du patient.
  - ✓ Repérer des événements indésirables associés aux soins et contribuer au bilan préparatoire à la déclaration par le médecin traitant.
  - ✓ Identifier les troubles cognitifs par un questionnement adapté et un examen clinique.
  - ✓ Évaluer l'état nutritionnel et interpréter l'évaluation paraclinique de l'état nutritionnel.
  - ✓ Évaluer la perte d'autonomie et ses conséquences à l'aide d'échelles et grilles validées et adaptées au contexte (notamment échelles de mesure des capacités fonctionnelles, sommeil, état nutritionnel, qualité de vie).
  - ✓ Analyser les besoins en soins de support et en accompagnement social aux différentes étapes du parcours de soins et savoir orienter la personne en conséquence.
  - ✓ Évaluer, par un questionnement adapté et par l'examen clinique, l'observance, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements.
  - ✓ Analyser les risques de décompensation potentiellement liés à la non prise du traitement, à la consommation d'alcool et autres substances, aux changements de conditions de vie ...
  - ✓ Identifier les complications et les risques de complication liés à la pathologie du patient.
  - ✓ Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
  - ✓ Analyser la pertinence de la prescription d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation du patient.
  - ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de traitement médicamenteux et les adaptations nécessaires du dosage et de l'heure de prise à partir de l'analyse de l'état de santé du patient.
  - ✓ Analyser l'activité physique et la pratique sportive et évaluer les besoins.
  - ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de prescription médicale d'actes infirmiers.
  - ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de prescription et les adaptations nécessaires de la posologie d'aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées, de dispositifs médicaux, de dispositifs d'aide à la vie.
  - ✓ Analyser et évaluer la perte d'autonomie et identifier les démarches administratives permettant l'obtention d'aides au maintien à domicile.
  - ✓ Définir un projet de soin dans des situations complexes : troubles du comportement, refus de soin, dénutrition, douleur, fin de vie ...
  - ✓ Définir un projet de soin portant sur les modifications thérapeutiques des modes de vie en fonction de la pathologie.

➤ **UE Parcours de Santé (8 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :
  - ✓ Définir, mettre en œuvre et évaluer les actions pertinentes favorisant l'adhésion du patient à son traitement.
  - ✓ Concevoir et mettre en œuvre des actions recommandées de prévention et d'éducation thérapeutique en fonction de la pathologie aux différentes étapes du parcours du patient.
  - ✓ Définir et anticiper les besoins en soins de support et en accompagnement social aux différentes étapes du parcours de soins, pour mieux aider et orienter le patient et prévenir les ruptures de soins.
  - ✓ Aider le patient à développer des compétences d'auto-soin.
  - ✓ Analyser les besoins du patient au regard des difficultés de la vie courante et apporter les conseils adaptés.
  - ✓ Délivrer les conseils nutritionnels correspondant aux recommandations pour la population générale et dans certaines situations.
  - ✓ Relayer auprès du patient les actions de prévention nationale.
  - ✓ Identifier les risques d'épuisement de l'aidant et mettre en œuvre les actions adaptées.
  - ✓ Identifier les risques de maltraitance, repérer les situations de maltraitance et mettre en œuvre les actions adaptées.
  - ✓ Identifier les besoins des familles et aidants naturels et professionnels.
  - ✓ Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage.
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :
  - ✓ Participer à l'organisation des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé, pour une meilleure gestion du parcours du patient, notamment face à des situations complexes.
  - ✓ Organiser avec les autres intervenants le parcours de santé de personnes vulnérables et polyopathologiques dans un but préventif, curatif ou palliatif.
  - ✓ Identifier les facteurs psychologiques, médicaux et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement.
  - ✓ Identifier les enjeux de la mise à jour des bases de données et des registres liés aux pathologies chroniques et les renseigner.

**2. Mention oncologie et hémato-oncologie**

➤ **UE Bases fondamentales (8 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

➤ **UE Clinique (8 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître et analyser la sémiologie des pathologies
- comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques);

## Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée Universités Région AuRA

- connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;
- connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale ;
- connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :
  - ✓ Orienter l'examen clinique en fonction de la nature du cancer, de l'anamnèse, des symptômes recueillis et des hypothèses émises.
  - ✓ Évaluer les fragilités du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales ...) tout au long de son parcours afin de définir des actions de prévention.
  - ✓ Utiliser les scores d'évaluation des fragilités, de la qualité de vie, des toxicités.
  - ✓ Évaluer l'impact des fragilités sur l'observance du traitement et sur les effets secondaires.
  - ✓ Évaluer et caractériser la douleur dans ses différentes composantes étiologiques.
  - ✓ Évaluer l'efficacité des traitements de support mis en place (traitements antalgiques, traitements anti-émétiques, traitements anxiolytiques ...).
  - ✓ Identifier et évaluer, par un questionnement adapté et par l'examen clinique, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements anti-cancéreux.
  - ✓ Analyser les besoins en soins de support et en soins palliatifs aux différentes étapes du parcours de soins.
  - ✓ Identifier les situations présentant une urgence oncologique du fait d'un pronostic vital potentiellement engagé à court terme, pour les orienter vers une prise en charge médicale.
  - ✓ Identifier les situations présentant une urgence psychologique pour les orienter vers une prise en charge adaptée.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
  - ✓ Analyser la pertinence de la demande d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation : hémogramme, hémoculture, ECBU, marqueurs tumoraux selon recommandations, bilan hépatique, bilan d'hémostase, ionogramme, bilan rénal, bilan nutritionnel, ECG, gaz du sang ...
  - ✓ Identifier l'ensemble des différents traitements anti-cancéreux, leurs modes d'administration.
  - ✓ Identifier et caractériser les effets indésirables de ces traitements nécessitant un avis médical systématique.
  - ✓ Identifier dans le cadre du programme personnalisé de soin les enjeux du traitement anti-cancéreux.
  - ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription d'anti-cancéreux et de l'adaptation éventuelle dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement.
  - ✓ Identifier les risques associés au renouvellement du traitement.
  - ✓ Identifier et rechercher l'ensemble des informations nécessaires dans le cadre du renouvellement d'un traitement conformément aux procédures écrites (informations sur l'ensemble des traitements du patient...).
  - ✓ Identifier les interactions potentielles entre les différents traitements.
  - ✓ Evaluer l'efficacité et les risques de toxicité des traitements et soins de support et analyser la pertinence de leur renouvellement de la prescription et des adaptations nécessaires :
    - traitements symptomatiques et de traitements des effets indésirables et des complications des traitements systémiques spécifiques des cancers et de la radiothérapie,
    - solutions pour nutrition parentérale,
    - traitements antalgiques,

- aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées,
- dispositifs médicaux.
- ✓ Identifier et caractériser les situations de renouvellement et d'adaptation des traitements et soins de support nécessitant un avis médical systématique.
- ✓ Identifier les prothèses adaptées à la situation du patient.
- ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de prescription d'actes infirmiers.
- ✓ Identifier les services de soins de support appropriés pour orienter les familles et les patients.

➤ **UE Parcours de Santé (8 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :
  - ✓ Définir et mettre en œuvre les actions pertinentes favorisant l'adhésion du patient à son traitement.
  - ✓ Identifier et mettre en œuvre les actions de dépistage d'effets secondaires potentiels en fonction de l'étape du parcours du patient.
  - ✓ Analyser les besoins du patient en conseils et accompagnement en fonction de sa situation.
  - ✓ Concevoir et mettre en œuvre des conseils et des actions de soutien psychologique adaptés à la situation du patient en fonction des différentes étapes de son parcours en cours et post-traitement.
  - ✓ Accompagner le patient en vue de sa réinsertion sociale et professionnelle dans le cadre de l'après-cancer.
  - ✓ Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient.
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :
  - ✓ Coordonner la prise en charge du patient et organiser les relais entre la ville et les établissements de santé et au sein des établissements pour une meilleure gestion de son parcours, notamment face à des situations complexes.
  - ✓ Organiser les files actives de patients pour réduire les délais de prise en charge.
  - ✓ Accompagner la réflexion éthique de l'équipe concernant l'accompagnement personnalisé de la fin de vie et le suivi des directives anticipées.
  - ✓ Identifier les facteurs psychologiques, médicaux et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement.

**3. Mention maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale**

➤ **UE Bases fondamentales (8 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

➤ **UE Clinique (8 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître et analyser la sémiologie des pathologies
- comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques). ;
- connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;
- connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale.
- connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :
  - ✓ Évaluer l'état de santé du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales...) tout au long de son parcours et définir des actions de prévention pertinentes.
  - ✓ Conduire un entretien visant à évaluer la qualité de vie du patient, en face-à-face ou à distance.
  - ✓ Identifier et évaluer, par un questionnement adapté et par l'examen clinique, l'observance, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements.
  - ✓ Identifier et analyser les signes et les symptômes généralistes et spécifiques (symptômes urémiques, de l'anémie, de sub OAP, de l'acidose, de l'hypertension artérielle, de l'hyperphosphorémie...).
  - ✓ Prescrire les bilans biologiques et identifier les marqueurs qui sortent des cibles.
  - ✓ Évaluer l'état nutritionnel et la dénutrition éventuelle.
  - ✓ Évaluer les facteurs de risque rénaux.
  - ✓ Évaluer les facteurs de risque cardio-vasculaire.
  - ✓ Identifier les anomalies de la fonction rénale, des taux d'immunosuppresseurs et les situations d'urgence.
  - ✓ Identifier les complications liées aux traitements médicamenteux.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
  - ✓ Identifier les examens complémentaires à réaliser auprès des patients et des donneurs vivants avant et après la greffe rénale, notamment les examens permettant d'évaluer la tolérance et l'efficacité du traitement immunosuppresseur
  - ✓ Identifier et appliquer les différentes stratégies thérapeutiques dans le cadre de l'insuffisance rénale chronique
  - ✓ Identifier les soins de support adaptés à la situation du patient et identifier les interlocuteurs compétents

- ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de prescriptions, du changement de forme de médicament et de l'adaptation de la posologie de traitements de supports
- ✓ Identifier et caractériser les situations de renouvellement et d'adaptation des traitements et soins de support nécessitant un avis médical systématique
- ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de prescription d'actes infirmiers
- ✓ Identifier les services de soins de support appropriés pour orienter les familles et les patients
- ✓ Évaluer l'abord vasculaire par un examen clinique approprié

➤ **UE Parcours de Santé (8 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;
- approfondir :
  - ✓ les modalités d'exercice en pratique avancée,
  - ✓ les concepts, modèles et théories appliqués aux domaines d'exercice en pratique avancée (dépistage, personnes atteintes de pathologies listées dans le code de la santé publique etc.).

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :
  - ✓ Identifier et mettre en œuvre les actions de prévention des complications potentielles en fonction de l'étape du parcours du patient.
  - ✓ Accompagner le patient vers un futur choix de technique de dialyse et/ou de greffe préemptive ou de soins conservateurs.
  - ✓ Apporter les explications requises sur la stratégie thérapeutique choisie par le patient en prenant en compte ses besoins.
  - ✓ Identifier les leviers et les freins à l'auto-soin, ainsi que le niveau de connaissance et de compréhension du patient.
  - ✓ Concevoir et mettre en œuvre les actions adaptées aux besoins d'apprentissage du patient vis-à-vis de ses traitements.
  - ✓ Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation thérapeutique portant notamment sur la néphroprotection, les activités sportives, le parcours de soin du patient, la diététique.
  - ✓ Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient.
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :
  - ✓ Coordonner la prise en charge et organiser le parcours du patient entre la ville et les établissements de santé et au sein des établissements en pré-suppléance et du patient greffé, notamment face à des situations complexes.
  - ✓ Organiser les files actives de patients pour réduire les délais de prise en charge.
  - ✓ Organiser le suivi du patient entre les différents établissements de soin ou services au sein d'un même établissement.
  - ✓ Conseiller les équipes sur la prise en charge des patients en situation complexe.

**4. Psychiatrie et santé mentale**

➤ **UE Bases fondamentales (8 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques et psychopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières

➤ **UE Clinique (8 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître et analyser la sémiologie des pathologies psychiatriques ;
- connaître les relations entre les pathologies et les éléments biographiques et facteurs environnementaux ;
- connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- connaître les principales psychothérapies et leurs indications ;
- connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;
- connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- connaître les éléments de surveillance clinique et biologique ;
- connaître l'impact des pathologies sur l'adhésion aux traitements et l'engagement dans les soins.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Analyser la situation clinique psychique, somatique et sociale du patient, ses besoins, ses difficultés, ses symptômes, ses ressources et les interactions avec l'entourage
- Evaluer l'état de santé du patient suivi, sa demande et le degré d'urgence de la situation lors de son accueil physique et téléphonique
- Repérer les difficultés d'apprentissage, d'interactions sociales et d'autonomie susceptibles de relever des troubles neuro-développementaux
- Evaluer le niveau de souffrance, de désorganisation psychique de la personne et l'impact sur sa vie personnelle, sociale et professionnelle
- Apprécier les limitations fonctionnelles et les capacités et aptitudes préservées
- Estimer le risque suicidaire
- Appréhender le risque de passage à l'acte auto agressif ou hétéro agressif
- Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées
- Evaluer l'adhésion du patient à son projet de soins, l'alliance thérapeutique et identifier les réajustements nécessaires avec sa participation en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques cliniques
- Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements
- Évaluer cliniquement les stratégies de prévention et de réduction des pratiques d'isolement et contentions mises en œuvre auprès du patient
- Evaluer la qualité de vie perçue, les capacités d'adaptation, les ressources propres et celles de l'entourage, les capacités de soutien de l'entourage, les représentations de la maladie, les retentissements des troubles sur la vie personnelle, sociale et professionnelle
- Apprécier la nécessité de concertation pluriprofessionnelle pour évaluer la situation
- Utiliser des outils d'observation clinique
- Utiliser les échelles d'évaluation appropriées à la situation en première évaluation et au cours de l'évolution
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
  - ✓ Adapter le projet de soin, de suivi et d'accompagnement en fonction de la situation clinique psychique, somatique et sociale du patient en coordination avec le médecin et les autres acteurs intervenant dans le parcours du patient, avec le patient et son entourage
  - ✓ Choisir les outils cliniques adaptés à la situation de la personne
  - ✓ Analyser la pertinence du renouvellement et de l'adaptation de la posologie des antipsychotiques, thymorégulateurs, antidépresseurs, traitements de substitution, traitements symptomatiques des effets indésirables, antalgiques, anxiolytiques et hypnotiques à partir de l'analyse de l'état de santé du patient

- ✓ Analyser la pertinence du renouvellement et de l'adaptation de la posologie des antidépresseurs, des anxiolytiques, des hypnotiques, des traitements symptomatiques des effets indésirables et des antalgiques, à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
- ✓ Analyser la pertinence de prescriptions de produits de substitution non soumis à prescription médicale et d'actions de prévention dans le cadre de démarches de prévention du risque somatique à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
- ✓ Identifier les examens à prescrire pour la surveillance des effets des traitements dans le cadre des recommandations
- ✓ Identifier la nécessité d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation
- ✓ Identifier la pertinence d'orienter vers un programme d'éducation thérapeutique
- ✓ Identifier les activités à but thérapeutique et de réhabilitation psychosociale, pertinentes à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
- ✓ Mettre en œuvre des activités à but thérapeutique et de réhabilitation psychosociale, spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique (psychothérapies structurées, programmes de réhabilitation et remédiation cognitives, ...)
- ✓ Accompagner le patient dans la ou les thérapies suivies
- ✓ Evaluer l'indication l'efficacité et la tolérance des suivis thérapeutiques individuels ou groupaux par l'infirmier et identifier la pertinence de son renouvellement

➤ **UE Parcours de Santé (8 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique

Dans le cadre du suivi des patients :

- Evaluer et organiser un plan de prévention pour le patient, partagé au sein de l'équipe
- Concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées à la situation du patient visant le développement, le maintien de l'autonomie de la personne et la limitation de ses incapacités dans une perspective inclusive
- Concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées visant au développement par le patient de stratégies d'adaptation efficaces
- Concevoir et mettre en œuvre des actions contribuant à la prévention des rechutes
- Concevoir et mettre en œuvre des actions personnalisées de prévention primaire
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'éducation thérapeutique du patient et/ou d'éducation à la maladie et au traitement en prenant en compte les habiletés sociales, les capacités cognitives
- Identifier les ressources et les besoins des patients, des familles et aidants, reconnaître leur apport et proposer les actions d'accompagnement pertinentes
- Concevoir et mettre en œuvre des démarches d'information, de psychoéducation, de relation d'aide aux familles et aidants

Dans le cadre d'une approche populationnelle :

- Choisir et mettre en œuvre des outils de prévention et de gestion des crises pertinents et promouvoir leur utilisation au sein de l'équipe
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage en psychiatrie et santé mentale et de prévention des risques psycho-sociaux
- Identifier des éléments pertinents à intégrer dans des projets territoriaux de santé, notamment dans le cadre de conseils locaux de santé mentale, de projets territoriaux de santé mentale et des contrats locaux de santé

## **Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée** **Universités Région AuRA**

- Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
  - Elaborer et évaluer des projets personnalisés de soins et de vie en équipe, en association avec le patient et ses proches, en collaboration avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et éducatifs
  - Coordonner les interventions avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux et les activités intra-hospitalières et extra hospitalières en lien avec le projet de soins
  - Concevoir des outils de prévention et de réponse aux situations de crises
  - Conseiller les équipes sanitaires, sociales et médico-sociales sur la prise en charge des pathologies chroniques, sur la prévention et la réponse aux situations de crises
  - Conseiller l'équipe de soins sur les indications et les limitations du recours aux soins sans consentement dans un objectif d'utilisation pertinente
  - Conseiller l'équipe de soins sur les pratiques alternatives aux pratiques d'isolement et de contention
  - Accompagner les équipes dans les situations de soins sans le consentement du patient, dans les pratiques respectueuses du respect des libertés fondamentales, dans un processus de raisonnement éthique
  - Veiller à l'accès ou au maintien des droits de la personne.

### **SEMESTRE 4 (30 ECTS)**

#### ➤ **UE Stage 2 : durée 4 mois (24 ECTS)**

Dans le domaine d'intervention étudié, le stage a pour objet de développer les compétences requises pour l'exercice d'infirmier en pratique avancée dans les rôles suivants :

- ✓ la clinique,
- ✓ le conseil, la consultation,
- ✓ l'éducation,
- ✓ le leadership,
- ✓ la recherche.

Les objectifs du stage sont de :

- savoir évaluer une situation clinique et mettre en œuvre des actions à visée de conclusion clinique ou thérapeutique dans le cadre de la pratique avancée :
  - ✓ conduire un entretien avec le patient ;
  - ✓ réaliser une anamnèse de sa situation ;
  - ✓ procéder à un examen clinique ;
  - ✓ Effectuer les actes techniques et demander les actes de suivi et de prévention inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées ;
  - ✓ Prescrire des examens de biologie médicale inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées ;
  - ✓ renouveler ou adapter des prescriptions médicales en cours ;
  - ✓ prescrire des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'ANSM en application de l'article R. 5121-202 du code de la santé publique ;
  - ✓ évaluer et transmettre les éléments de la situation de la personne ;
  - ✓ réaliser ces activités en présentiel ou à distance via les technologies de l'information et de la communication ;
- développer ses capacités réflexives en questionnant les sciences infirmières et les sciences contributives à l'exercice professionnel dans la réalisation des activités suivantes :

## Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée Universités Région AuRA

- ✓ la prise en compte de l'environnement global du patient ;
- ✓ l'orientation, l'éducation, la prévention et le dépistage ;
- ✓ le conseil au patient, à son entourage et à d'autres professionnels ;
- ✓ l'évaluation de l'adhésion et des capacités du patient ainsi que les risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux ;
- ✓ la participation à l'organisation des parcours entre les soins primaires, les spécialistes de recours et les établissements et services de santé, médico-sociaux et sociaux ;
- développer la posture professionnelle attendue dans le cadre de la pratique avancée dans les activités suivantes :
  - ✓ l'enseignement, la formation facilitant l'apprentissage des patients, des apprenants, des pairs, et d'autres professionnels ;
  - ✓ la démarche qualité en initiant les bonnes pratiques cliniques au sein d'une équipe de professionnels de santé ;
  - ✓ la réflexion éthique ;
  - ✓ la recherche en s'impliquant dans la veille documentaire, l'utilisation des résultats de recherche, éventuellement la participation et la réalisation de travaux et leur valorisation.

### ➤ UE Mémoire (6 ECTS)

Au cours du quatrième semestre, les apprenants soutiennent un mémoire en lien avec la mention choisie. Le mémoire peut ou non être lié au stage. Il porte sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée défini avec le responsable de l'enseignement. Un cahier des charges du mémoire est défini.

**Tableau : contenu et type d'enseignement pour la deuxième année S3 et S4  
Pour chacune des 4 mentions**

| Semestre                        | N° des UE | Intitulé des UE     | Crédits européens | Coefficients | Nombre d'heures  |           |
|---------------------------------|-----------|---------------------|-------------------|--------------|------------------|-----------|
|                                 |           |                     |                   |              | CM<br>Présentiel | eLearning |
| DE 2 - SEMESTRE 3 et SEMESTRE 4 | UE 1      | Recherche           | 3                 | 1            | 5                | 19        |
|                                 | UE 2      | Anglais             | 3                 | 1            | 5                | 19        |
|                                 | UE 1 sp   | Bases fondamentales | 8                 | 2            | 13               | 51        |
|                                 | UE 2 sp   | Clinique            | 8                 | 4            | 13               | 51        |
|                                 | UE 3 sp   | Parcours de santé   | 8                 | 4            | 13               | 51        |
|                                 | UE 1      | Stage 4 mois        | 24                | 6            |                  |           |
|                                 | UE 2      | Mémoire             | 6                 | 4            |                  |           |
|                                 |           | <b>TOTAUX</b>       |                   | 60           |                  | 49        |

### III- 10 Politique des stages et cahier des charges du mémoire

#### Lieux de stages

Les stages sont organisés par l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit et se déroulent dans les établissements de santé publics universitaires ou non-universitaires ou les structures privées agréés par le comité de pilotage du diplôme. Les terrains de stage incluent notamment des services d'hospitalisation complète ou partielle et des services d'exploration des établissements de santé, des structures d'hospitalisation à domicile, des structures de coordination des soins (réseaux), des structures d'éducation thérapeutique, des structures de dialyse, des structures de soins à domicile, des structures d'investigation clinique à domicile, des structures ambulatoires (maisons de santé pluriprofessionnelles).

## **Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée** **Universités Région AuRA**

Les stages se dérouleront, dans des structures sanitaires, médico-sociales, publiques, associatives privées participant au service public et privées à but lucratif, répondant au cahiers des charges présentés en annexe 1 et permettant d'atteindre les objectifs définis en annexe 2. Un agrément par lieu de stage sera délivré annuellement par la commission pédagogique sur projet pédagogique après avis des responsables de stage de chacune des mentions.

### **La recherche des stages**

Les apprenants adressent une proposition de stage dans la liste accréditée. Les apprenants peuvent adresser une proposition pour un stage national ou international non référencé dans cette liste. Tous les stages font l'objet d'une convention entre chaque UFR de Médecine, l'établissement d'accueil et l'apprenant.

### **Modalités de suivi des stages**

#### **Pour le stage de DE1-S2 :**

La période de stage de 2 mois, dans un service dont l'orientation correspond à la mention envisagée pour la deuxième année. Si le candidat hésite entre deux mentions il est possible de lui proposer de scinder ce stage en 2 périodes de 4 semaines afin qu'il puisse affiner son choix en réalisant un stage dans deux services différents correspondant aux deux mentions entre lesquelles il hésite.. Le tuteur évaluera la motivation à l'engager dans la mention de son choix. Les objectifs de ce stage sont définis dans l'Annexe 2.

Ce stage donne lieu à un rapport de stage dont le format et le contenu sont déterminés par la composante ou la structure organisant la formation. Ce rapport sera évalué par le maître de stage et fera partie de l'évaluation finale du stagiaire.

Un portfolio précisant les compétences à atteindre (compétences et critères) permettra de suivre l'apprenant en stage (S2). Ce portfolio est porté par la plateforme UNESS

La validation de ce stage est prononcée par un jury composé d'au moins un enseignant-chercheur, du responsable des stages dans la formation au vu du rapport de stage et de l'évaluation du maître de stage.

#### **Modalités du stage DE2 S4 :**

Le stage est effectué sous la supervision d'un maître de stage qui favorise l'acquisition des compétences et l'autonomie progressive des stagiaires.

Un portfolio précisant les compétences à atteindre (compétences et critères) permettra de suivre l'apprenant en stage (S4). Les objectifs de ce stage sont définis dans l'Annexe 3.

Des séances régulières d'analyse des pratiques seront réalisées dans toutes les spécialités soit sur le terrain, soit à l'UFR de Médecine à raison de 3 séances par stage (1 avant le stage, 1 pendant le stage, 1 en fin de stage).

Le portfolio sera porté par la plateforme UNESS à laquelle chaque Université est affiliée par convention. L'évaluation du stage est réalisée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier ou infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil. Cette évaluation porte notamment sur les compétences transversales et spécifiques attendues.

**Le pourcentage d'apprenants susceptibles d'effectuer un stage à l'étranger dans un organisme public ou privé : < 10 %**

**La validation des stages doit être obtenue pour valider la première année ainsi que la deuxième année du DE.**

### **Cahier des charges du mémoire :**

#### **1. Objectifs généraux du mémoire :**

Il s'agit, dans un contexte de pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'apprenant, de former de futurs professionnels capables de s'interroger en utilisant les données probantes, d'analyser et d'évaluer leurs pratiques professionnelles, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession d'infirmier en pratique avancée dans le système de soins

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

## 2. Objectifs spécifiques du mémoire :

L'élaboration du mémoire vise à produire un impact à différents niveaux :

- Au niveau de l'apprenant : construire une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle afin de développer ses capacités d'analyse, de synthèse, d'objectivation et de conceptualisation.
- Au niveau de la profession : approfondir un domaine en établissant des contacts avec des professionnels et des chercheurs, en produisant une réflexion qui pourra être utile aux membres de la profession, ou à d'autres professionnels partenaires et promouvoir le travail réalisé (communications, publications, etc.).
- Au niveau pédagogique et méthodologique : acquérir des connaissances spécifiques concernant les méthodologies de recherche, organiser son temps de travail, cerner les problèmes à résoudre, collecter des informations, les classer, acquérir un esprit critique, s'approprier une démarche autonome de réflexion et de rédaction et soutenir oralement le travail réalisé.

## 3. Types de mémoire possibles :

En fonction de leur projet professionnel, les apprenants rédigent un mémoire qui peut s'orienter suivant différents axes :

- Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ;
- Un mémoire de recherche

## 4. Validation du sujet :

L'équipe pédagogique composée au moins d'un enseignant-chercheur hospitalo-universitaire et d'un infirmier participant à la formation valide les sujets de mémoire.

## 5. Le dispositif pédagogique mis en place pour la réalisation du mémoire :

Le directeur de mémoire peut être infirmier ou un infirmier en pratique avancée. Il doit accompagner l'apprenant dans la sélection d'un thème et lui fournir un soutien méthodologique pour la mise en place du projet de mémoire, sa rédaction et sa soutenance.

La composante ou la structure assurant la formation met à disposition de l'apprenant un guide de rédaction précisant notamment le format et le contenu scientifique attendus.

## 6. Évaluation du mémoire :

L'évaluation du mémoire est réalisée par un jury comprenant au moins un enseignant infirmier, un personnel sous statut enseignant et hospitalier et le directeur de mémoire. Le jury, qui comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation, est présidé par un personnel sous statut enseignant et hospitalier.

L'évaluation porte à la fois sur le document écrit et la présentation orale du mémoire par l'apprenant et un temps d'échanges avec le jury. Elle est fonction de la réalisation des objectifs généraux et spécifiques.

## **III- 11 Choix de la mention de DE2**

Ce choix comporte plusieurs étapes :

1. L'apprenant à la fin du S1 DE1 peut choisir une à deux mentions sur les 4, en vue de ses périodes de stage,
2. A l'issue du DE1, il formule un choix pour une mention.
3. Lors du redoublement de la première année, l'apprenant pourra soit conserver son premier choix de mention et retourner dans le service ou un autre de la même spécialité médicale, soit choisir un stage dans une autre mention.

4. Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L. 4311-5 du code de la santé publique ne peuvent accéder qu'à la mention psychiatrie et santé mentale.

### III- 12 Habilitation des Enseignants Non Universitaires

Les enseignements des différentes mentions sont réalisés par les enseignants des Universités référentes dans ces différentes UFRs, ainsi que par les cadres de santé ou infirmiers issus des Instituts de Formation ou des terrains de stage, par le biais d'une convention, habilités au titre de chargés de cours par le conseil de gestion de l'UFR de médecine d'une des universités référentes.

## IV. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

En DE1 : 80 apprenants pour l'ensemble des Universités partenaires

En DE2 : 20 apprenants par mention pour l'ensemble des Universités partenaires

## V. MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

### V-1 Composition du Comité de pilotage régional et des comités de pilotage locaux

#### 1. COMITE DE PILOTAGE REGIONAL

Le comité de pilotage régional se réunit une fois par semestre au moins et plus en cas de besoin. Les comptes rendus de réunion sont adressés à tous les membres du comité pédagogique qui seront invités à commenter et compléter en fonction de leurs expertises

**Sa composition est la suivante :**

- Les Directeurs des UFR Médecine ou leur représentant
- Le responsable du DE : Christian BOISSIER (Saint-Etienne)
- Les responsables médicaux locaux du DE IPA
- Les responsables paramédicaux locaux du DE IPA
- Les responsables administratifs locaux du DE IPA
- Les Directeurs des 4 mentions
- Les Coordinatrices générales des soins des CHU

#### 2. COMITES DE PILOTAGE LOCAUX

### Organisation site de Clermont-Ferrand - Mention Psychiatrie et Santé Mentale

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Comité de pilotage</b> | Coordination administrative UFR de Médecine Université Clermont Auvergne<br>Pr CLAVELOU – Doyen / Mme ROBERT – Responsable Administrative |
|                           | Coordination pédagogique du Diplôme d'État : Pr LLORCA / Mme POLICARD<br>Coordination pédagogique de la mention : Pr LLORCA               |

**Organisation site de Grenoble - Mention Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires**

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Comité de pilotage</b> | Coordination administrative UFR de Médecine<br>Pr Patrice Morand – Doyen / Mme Caroline Van Der Heijde – Responsable Administrative   |
|                           | Coordination pédagogique du Diplôme d'État IPA : Pr Sophie Blaise / Mme Claire Alborghetti<br>Coordination pédagogique de la mention : Pr Sophie Blaise / Mme Marie-Ange Gallet |

**5. Organisation site de Lyon - Mention oncologie et hémato-oncologie**

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Comité de pilotage</b> | Coordination administrative UFR de Médecine Pr Carole Burillon (doyenne) / Mr Karim M'Barek (responsable administratif)                 |
|                           | Coordination pédagogique du Diplôme d'État IPA : Pr Anne Claire Lukaszewicz<br>Coordination pédagogique de la mention : Dr Julien Péron |

**Organisation site de St-Etienne - Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale**

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Comité de pilotage</b> | Coordination administrative UFR de Médecine Doyen F Zeni / Mr Christophe Bernard   |
|                           | Coordination pédagogique du Diplôme d'État IPA : Christian Boissier - Hayet Achfari<br>Coordination pédagogique de la mention : Pr Eric Alamartine - Me Coralie Chamard Boudet |

**V-2 Equipe pédagogique**

**CLERMONT-FERRAND**

**Mention Psychiatrie et Santé Mentale**

| <b>DE 1<br/>Tronc commun</b> | <b>SEMESTRE 1</b>   |                                     | <b>SEMESTRE 2</b>   |                             |
|------------------------------|---|-------------------------------------|---|-----------------------------|
|                              | UE Clinique<br>(15 ECTS)  | Pr DURANDO<br>Mr FOUGERE            | UE Clinique<br>(6 ECTS)   | Pr DURANDO<br>Mr FOUGERE    |
|                              | UE Sciences Infirmières et pratiques<br>avancées<br>(6 ECTS)        | Pr AUTHIER<br>Mme MOUREY            | UE Formation et Analyse des<br>Pratiques Professionnelles<br>(6 ECTS) | Pr BROUSSE<br>Mme GONIN     |
|                              | UE Responsabilité, éthique,<br>législation, déontologie<br>(3 ECTS) | Pr BAZIN<br>Mr LAPORTE              | UE Santé Publique<br>(6 ECTS)   | Pr GERBAUD<br>Mme CHERILLAT |
|                              | UE Langue Vivante<br>(3 ECTS)                                       | Mme RIBAUD<br>Mme BORDAT            | UE Recherche<br>(6 ECTS)  | Pr RICHARD<br>Mme POLICARD  |
|                              | UE Méthodes de travail<br>(3 ECTS)                                  | Dr LIBERT<br>Mme BOUCHERET<br>SERRE | UE Stage 2 mois<br>(6 ECTS)   | Dr CASSAGNES<br>Mme LAC     |

| <b>DE 2<br/>Mention 4</b>        | <b>SEMESTRE 3</b>                  |                            | <b>SEMESTRE 4</b>            |                             |
|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------------|
|                                  | UE Recherche<br>(3 ECTS)           | Pr RICHARD<br>Mme POLICARD | UE Mémoire<br>(6 ECTS)       | Pr CLAVELOU<br>Mme POLICARD |
|                                  | UE Langue Vivante<br>(3 ECTS)      | Mme RIBAUD<br>Mme BORDAT   |                              |                             |
|                                  | UE Bases fondamentales<br>(8 ECTS) | Pr LLORCA                  | UE Stage 4 mois<br>(24 ECTS) | Dr CASSAGNES<br>Mme LAC     |
|                                  | UE Clinique<br>(8 ECTS)            | Pr DURANDO<br>Mr FOUGERE   |                              |                             |
| UE Parcours de Santé<br>(8 ECTS) | Pr LLORCA                          |                            |                              |                             |

**GRENOBLE**

**Mention Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires**

| DE 1<br>Tronc commun | SEMESTRE 1   |   | SEMESTRE 2   |  |
|----------------------|--|---|--|--|
|                      | UE Clinique<br>(15 ECTS)   | Pr S Blaise<br><a href="mailto:SBlaise@chu-grenoble.fr">SBlaise@chu-grenoble.fr</a>   | UE Clinique<br>(6 ECTS)  | Pr S Blaise<br><a href="mailto:SBlaise@chu-grenoble.fr">SBlaise@chu-grenoble.fr</a><br>Me MA Gallet<br><a href="mailto:MAGallet@chu-grenoble.fr">MAGallet@chu-grenoble.fr</a>  |
|                      | UE Sciences Infirmières et<br>pratiques avancées<br>(6 ECTS)           | Dr Y Gaboreau<br><a href="mailto:yoann.gaboreau@univ-grenoble-alpes.fr">yoann.gaboreau@univ-grenoble-alpes.fr</a><br>Me MA Gallet<br><a href="mailto:MAGallet@chu-grenoble.fr">MAGallet@chu-grenoble.fr</a>     | UE Formation et<br>Analyse des Pratiques<br>Professionnelles<br>(6 ECTS) | Dr B Boussat (à partir de sept<br>2019)<br>Me V.Mantonnier<br><a href="mailto:VMantonnier@chu-grenoble.fr">VMantonnier@chu-grenoble.fr</a><br>M L. Roux Goudin<br><a href="mailto:LRouxGoudin@chu-grenoble.fr">LRouxGoudin@chu-grenoble.fr</a> |
|                      | UE Responsabilité,<br>éthique, législation,<br>déontologie<br>(3 ECTS) | Pr V Scolan<br><a href="mailto:VScolan@chu-grenoble.fr">VScolan@chu-grenoble.fr</a><br>Me F Labolle-Melchior<br><a href="mailto:FLabiolleMelchior@chu-grenoble.fr">FLabiolleMelchior@chu-grenoble.fr</a>        | UE Santé Publique<br>(6 ECTS)  | Dr A Seigneurin<br><a href="mailto:ASeigneurin@chu-grenoble.fr">ASeigneurin@chu-grenoble.fr</a><br>Me M.Luthringer<br><a href="mailto:MLuthringer@chu-grenoble.fr">MLuthringer@chu-grenoble.fr</a>   |
|                      | UE Langue Vivante<br>(3 ECTS)  | Me Camille Biros<br><a href="mailto:camille.biros@univ-grenoble-alpes.fr">camille.biros@univ-grenoble-alpes.fr</a><br>Me S Durville<br><a href="mailto:sabine.durville@orange.fr">sabine.durville@orange.fr</a> | UE Recherche<br>(6 ECTS)   | Pr J Labarère<br><a href="mailto:JLabarere@chu-grenoble.fr">JLabarere@chu-grenoble.fr</a><br>Me A.Danjou<br><a href="mailto:ADanjou@chu-grenoble.fr">ADanjou@chu-grenoble.fr</a>   |
|                      | UE Méthodes de travail<br>(3 ECTS)                                     | Dr P Gillois<br><a href="mailto:PGillois@chu-grenoble.fr">PGillois@chu-grenoble.fr</a><br>Me P Martin<br><a href="mailto:PMartin@chu-grenoble.fr">PMartin@chu-grenoble.fr</a>                                   | UE Stage 2 mois<br>(6 ECTS)  | Dr S Lablanche<br><a href="mailto:SLablanche@chu-grenoble.fr">SLablanche@chu-grenoble.fr</a><br>Me D Chauvin<br><a href="mailto:DChauvin@chu-grenoble.fr">DChauvin@chu-grenoble.fr</a>   |

| DE 2<br>Mention         | SEMESTRE 3   |   | SEMESTRE 4                   |   |
|-------------------------|--|---|------------------------------|---|
|                         | UE Recherche<br>(3 ECTS)   | Pr J Labarère<br><a href="mailto:JLabarere@chu-grenoble.fr">JLabarere@chu-grenoble.fr</a><br>Me A Danjou<br><a href="mailto:ADanjou@chu-grenoble.fr">ADanjou@chu-grenoble.fr</a>                      | UE Mémoire<br>(6 ECTS)       | Pr C Pison<br><a href="mailto:CPison@chu-grenoble.fr">CPison@chu-grenoble.fr</a><br>Me M-A Gallet<br><a href="mailto:MAGallet@chu-grenoble.fr">MAGallet@chu-grenoble.fr</a><br>Me Danièle Todesco<br><a href="mailto:DTodesco@chu-grenoble.fr">DTodesco@chu-grenoble.fr</a> |
|                         | UE Langue Vivante<br>(3 ECTS)  | Me Camille Biros<br><a href="mailto:camille.biros@univ-grenoble-alpes.fr">camille.biros@univ-grenoble-alpes.fr</a><br>Me Mathilde Cheix<br><a href="mailto:dr.cheix@gmail.com">dr.cheix@gmail.com</a> |                              |   |
|                         | UE Bases fondamentales<br>(8 ECTS)   | Pr R Tamisier<br><a href="mailto:RTamisier@chu-grenoble.fr">RTamisier@chu-grenoble.fr</a><br>Me E Giraud<br><a href="mailto:EGiraud1@chu-grenoble.fr">EGiraud1@chu-grenoble.fr</a>                    | UE Stage 4 mois<br>(24 ECTS) | Pr S Blaise<br><a href="mailto:SBlaise@chu-grenoble.fr">SBlaise@chu-grenoble.fr</a><br>Me D Chauvin<br><a href="mailto:DChauvin@chu-grenoble.fr">DChauvin@chu-grenoble.fr</a>   |
| UE Clinique<br>(8 ECTS) | Dr S Lablanche<br><a href="mailto:SLablanche@chu-grenoble.fr">SLablanche@chu-grenoble.fr</a> |   |                              |   |

**Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée**  
**Universités Région AuRA**

|  |                                  |  |  |  |
|--|----------------------------------|--|--|--|
|  | UE Parcours de Santé<br>(8 ECTS) | Pr P Imbert<br><a href="mailto:patrick.imbert@univ-grenoble-alpes.fr">patrick.imbert@univ-grenoble-alpes.fr</a><br>Me I Debray<br><a href="mailto:IDebray@chu-grenoble.fr">IDebray@chu-grenoble.fr</a> |  |  |
|--|----------------------------------|--|--|--|

**LYON**

**Mention Oncologie et Hémato-oncologie**

| <b>DE 1<br/>Tronc commun</b> | <b>SEMESTRE 1</b>  |   | <b>SEMESTRE 2</b>  |   |
|------------------------------|--|---|--|---|
|                              | UE Clinique<br>(15 ECTS)   | Dr Julien PERON<br>Mr Philippe ATTARD               | UE Clinique<br>(6 ECTS)  | Dr Julien PERON<br>Mr Philippe ATTARD         |
|                              | UE Sciences Infirmières et pratiques avancées<br>(6 ECTS)        | Pr François CHAPUIS /<br>Mme Sandra MOUNTASSIR      | UE Formation et Analyse des Pratiques Professionnelles<br>(6 ECTS) | Pr Emmanuel Poulet /<br>Mme Sandra MOUNTASSIR |
|                              | UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie<br>(3 ECTS) | Pr François CHAPUIS /<br>Mme Christine MAGNE        | UE Santé Publique<br>(6 ECTS)                                      | Pr François CHAPUIS /<br>Mme ROS              |
|                              | UE Langue Vivante<br>(3 ECTS)                                    | Pr Anne Claire LUKASZEWICZ / Mme Catherine PERICHON | UE Recherche<br>(6 ECTS)   | Pr François CHAPUIS /<br>Mme ROS              |
|                              | UE Méthodes de travail<br>(3 ECTS)                               | Pr François CHAPUIS<br>Mme Sandra MOUNTASSIR        | UE Stage 2 mois<br>(6 ECTS)  | Pr Anne Claire Lukaszewicz /Mme MAGNE         |

| <b>DE 2<br/>Mention</b>          | <b>SEMESTRE 3</b>                     |   | <b>SEMESTRE 4</b>            |  |
|----------------------------------|---------------------------------------|---|------------------------------|--|
|                                  | UE Recherche<br>(3 ECTS)              | Pr François CHAPUIS /<br>Mme ROS                    | UE Mémoire<br>(6 ECTS)       | Dr Julien PERON /<br>Mme ROS                     |
|                                  | UE Langue Vivante<br>(3 ECTS)         | Pr Anne Claire LUKASZEWICZ / Mme Catherine PERICHON |                              |  |
|                                  | UE Bases fondamentales<br>(8 ECTS)    | Dr Pierre Saintigny / Mme Karine VAHRAMIAN          | UE Stage 4 mois<br>(24 ECTS) | Pr Anne Claire Lukaszewicz / Mme Christine MAGNE |
|                                  | UE Clinique<br>(8 ECTS)               | Dr Julien PERON /Karine VAHRAMIAN                   |                              |  |
| UE Parcours de Santé<br>(8 ECTS) | Pr Benoit YOU / Ghislaine PERES-BRAUX |   |                              |  |

**ST-ETIENNE**

**Mention Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale**

| <b>DE 1</b><br><b>Tronc commun</b> | <b>SEMESTRE 1</b>  |  | <b>SEMESTRE 2</b>  |  |
|------------------------------------|--|--|--|--|
|                                    | UE Clinique<br>(15 ECTS)   | Pr Eric Alamartine<br>Me Coralie Chamard<br>Boudet | UE Clinique<br>(6 ECTS)  | Pr Eric Alamartine<br>Me Coralie Chamard<br>Boudet |
|                                    | UE Sciences Infirmières et pratiques avancées<br>(6 ECTS)        | Pr Philippe Berthelot<br>Me Isabelle Brunet        | UE Formation et Analyse des Pratiques Professionnelles<br>(6 ECTS) | Pr Philippe Berthelot<br>Me Isabelle Brunet        |
|                                    | UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie<br>(3 ECTS) | Pr Pascale Vassal<br>Mr David Pelissier            | UE Santé Publique<br>(6 ECTS)                                      | Pr Béatrice Trombert<br>Me Carole Mure             |
|                                    | UE Langue Vivante<br>(3 ECTS)                                    | Mr Finn<br>Mr Rima                                 | UE Recherche<br>(6 ECTS)   | Pr Franck Chauvin Me<br>Elise Verot                |
|                                    | UE Méthodes de travail<br>(3 ECTS)                               | Dr Angélique Savall<br>Mr YF Garnier               | UE Stage 2 mois<br>(6 ECTS)  | Christian Boissier<br>Me Hayet Achfari             |

| <b>DE 2</b><br><b>Mention</b>    | <b>SEMESTRE 3</b>                           |  | <b>SEMESTRE 4</b>                |  |
|----------------------------------|---|--|----------------------------------|--|
|                                  | UE Recherche<br>(3 ECTS)                    | Pr Franck Chauvin<br>Me Elise Verot                | UE Mémoire<br>(6 ECTS)           | Dr Angélique Savall<br>Me Hayet Achfari<br>Mr YF Garnier   |
|                                  | UE Langue Vivante<br>(3 ECTS)               | Mr Finn<br>Mr Rima                                 |                                  |  |
|                                  | UE Bases fondamentales<br>(8 ECTS)          | Christophe Mariat<br>Me Terbah Grillet             | UE Stage 4 mois<br><br>(24 ECTS) | Dr Christian Boissier<br>Me Hayet Achfari<br>Mr YF Garnier |
|                                  | UE Clinique<br>(8 ECTS)                     | Pr Eric Alamartine<br>Me Coralie Chamard<br>Boudet |                                  |  |
| UE Parcours de Santé<br>(8 ECTS) | Pr Philippe Berthelot<br>Me Isabelle Brunet |  |                                  |  |

### V-3 Locaux

Les locaux du campus santé de chaque Universités et ceux du CHRU seront mis à disposition des équipes enseignantes.

### V-4 Humains :

Chaque partenaire facultaire dispose des moyens humains existants : personnel administratif de scolarité notamment ainsi que des personnels enseignants universitaires

### V-5 Financiers

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2019, les droits de scolarité pour le Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée sont fixés à 243€, le taux réduit étant fixé à 157€

Tarifification des frais de formation votée par les instances universitaires de chacune des UFRs partenaires :

| REPRISE D'ETUDES * | FORMATION CONTINUE |
|--------------------|--------------------|
| <b>1 575 EUROS</b> | <b>4 575 EUROS</b> |

\* Professionnel IFSI ne disposant pas de financement employeur / opca - inscription à titre individuel

## VI. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Christian BOISSIER – MCU-PH Médecine Vasculaire (51.04) VP Universitarisation des Professions de Santé  
Université Jean Monnet – UFR Médecine Saint-Etienne

Hayet ACHFARI – Cadre Supérieur Coordonnatrice Formateurs IFSI-CHU-ST-Etienne et IFSI-ST-Chamond

## VII. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

L'évaluation de la formation se fondera sur des résultats des apprenants au regard des objectifs fixés.  
La compétence des nouveaux titulaires du DE-IPA aura été évaluée pour de la remise finale du diplôme.

Elle se fera par l'intermédiaire d'un portfolio qui suivra la progression des compétences de l'apprenant et l'interaction avec les tuteurs.

Les autres acteurs, enseignants–chercheurs, référents métiers, employeurs et apprenants seront interrogés quant à leurs attentes respectives).

Les modalités reposent sur plusieurs niveaux d'évaluation :

- Au terme de chaque unité d'enseignement, une enquête de satisfaction sera administrée aux apprenants sur la plateforme SIDES portant sur le contenu (adaptation au contexte de la pratique avancée, items superflus ou manquants...) et la forme (qualité pédagogique de l'enseignant, format des cours).
- A l'issue de chaque semestre, une rencontre entre le responsable du DE ou de la mention et les apprenants concernant les conditions des études et les améliorations nécessaires à introduire.
- Le suivi des apprenants par questionnaire en ligne permettra de mesurer leur insertion professionnelle ;
- Selon le projet professionnel du diplômé, les employeurs seront interrogés entre 6 mois et 1 an après leur diplomation afin d'ajuster la formation aux objectifs des services/ de première sortie du diplôme afin d'évaluer la réponse aux attentes des employeurs.

Le programme d'enseignement sera réadapté d'une année sur l'autre pour répondre aux attentes des apprenants, à l'évolution de l'exercice professionnel, aux changements règlementaires.

## **ANNEXE 1**

### **Cahier des charges général concernant les terrains de stage.**

Les stages s'effectuent dans des structures sanitaires (hospitalières, centres de consultation...) ou médico-sociales liées par convention avec les UFRs de Médecine partenaires.

Une activité clinique correspondant aux intitulés des 4 mentions (Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires, Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale, Oncologie et hémato-oncologie, Psychiatrie et Santé Mentale) selon l'arrêté du 18 juillet 2018, doit être présente dans la structure d'accueil.

Un même établissement peut être accrédité pour plusieurs mentions mais chaque accréditation est délivrée de façon spécifique.

L'établissement doit :

- disposer des ressources infirmières et médicales pour assurer l'encadrement des stagiaires accueillis.
- désigner un référent infirmier et un référent médical pour chaque stagiaire accueilli, qui sera identifié dans la convention spécifique de chaque apprenant.

Chaque établissement doit élaborer un projet pédagogique spécifique par mention correspondant à l'accueil des stagiaires pour chacune des mentions. Ce projet pédagogique doit prendre en compte les activités et compétences définies dans l'arrêté du 18 juillet 2018.

## **ANNEXE 2**

Les objectifs du stage de DE1 sont de :

- développer les compétences cliniques de l'infirmier en pratique avancée ;
- observer et analyser le fonctionnement d'une structure prenant en charge la santé d'une population ;
- décrire et analyser un aspect de l'exercice professionnel observé en lien avec les missions de l'infirmier en pratique avancée.

### **ANNEXE 3**

*Les objectifs définis correspondent aux activités et compétences définies dans l'arrêté du 18 juillet concernant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique*

#### **Objectifs du stage de DE2**

##### **1. Objectifs généraux :**

- Complément de pratique dans la gestion des situations cliniques complexes, dans une perspective de soins infirmiers
- Identifier la contribution spécifique de l'infirmier en pratique avancée dans l'offre de soins interdisciplinaire.

##### **2. Objectifs intermédiaires :**

- Evaluer une situation clinique et mettre en œuvre des actions à visée de conclusion clinique ou thérapeutique dans le cadre de la pratique avancée.
- Développer ses capacités réflexives en questionnant les sciences infirmières et les sciences contributives à l'exercice professionnel dans la réalisation des activités suivantes :
  - Réalisation du processus de consultation
  - Réalisation des examens et tests réalisés dans le cadre du suivi.
  - Identification des situations d'urgences et connaissances des mesures appropriées
  - Identification des complications liées à la pathologie et aux polyopathologies
  - Mise en route de la stratégie thérapeutique
  - Prescription, renouvellement et adaptation à partir de l'état de santé et des spécificités du patient.
  - Repérage des événements indésirables liés aux soins.
  - Repérage des effets secondaires.
  - Gestion des interactions médicamenteuses.
  - Suivi de l'observance des patients.
  - Définition d'un projet de soins.
  - Gestion de la coordination ville-hôpital.
  - Renouvellement des actes infirmiers.
  - Repérage et identification des situations nécessitant un accompagnement administratif et social pour le patient et son entourage.
  - Prescription, orientation, participation et évaluation d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique.

##### **3. Objectifs opérationnels : sous supervision médicale**

- Conduite d'un entretien avec le patient en prenant en compte de l'environnement global du patient ;
- Réalisation d'une anamnèse de sa situation ;
- Réalisation d'un examen clinique ;
- Prescription, réalisation des actes techniques nécessaires au suivi des patients atteints de la ou des pathologies et interprétation des résultats ;
- Prescription des examens complémentaires nécessaires au suivi du patient
- Renouvellement ou adaptation des prescriptions médicales en cours ;
- Prescription des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire comme décrit dans l'annexe V de l'Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique ;
- Évaluation du comportement et des capacités du patient ainsi que des risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux ;
- Intégration des activités d'orientation, d'éducation, de prévention et de dépistage, de conseil au patient, à son entourage et à d'autres professionnels ;
- Évaluation et transmission des éléments de la situation de la personne afin de participer à la coordination des parcours entre les soins de premier recours, les spécialistes de recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux ;
- Réalisation de ces activités en présentiel ou à distance via les technologies de l'information et de la communication ;

**4. Objectifs spécifiques :**

Des objectifs spécifiques peuvent compléter les objectifs intermédiaires et opérationnels, en fonction des caractéristiques du terrain de stage, en lien avec le déploiement de la pratique avancée, comme par exemple :

- la réalisation d'une collecte de données pour établir le besoin d'un nouveau rôle professionnel (par exemple recueil des représentations de la pratique avancée, identification des facteurs favorisant et freinant l'introduction d'un nouveau rôle...);
- l'enseignement, la formation facilitant l'apprentissage des patients, des apprenants, des pairs, et d'autres professionnels ;
- la démarche qualité en initiant les bonnes pratiques cliniques au sein d'une équipe de professionnels de santé ;
- la réflexion éthique ;
- la recherche en s'impliquant dans la veille documentaire, l'utilisation des résultats de recherche, éventuellement la participation et la réalisation de travaux et leur valorisation.

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

#### Arrêté du 12 août 2019 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

NOR : ESRS1919812A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée ;

Vu l'avis du Haut conseil des professions paramédicales du 14 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juin 2019,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 18 juillet 2018 susvisé est modifié conformément aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

**Art. 2.** – Après le deuxième alinéa de l'article 2, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Sauf pour les titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique qui ne peuvent accéder qu'à la mention psychiatrie et santé mentale, les candidats précisent la mention de la formation qu'ils souhaitent suivre ».

**Art. 3.** – L'article 3 de l'arrêté du 18 juillet 2018 susvisé est complété par la phrase suivante :

« Les dispositions relatives à l'accès direct en semestre trois mentionné à l'alinéa précédent ne s'appliquent pas aux titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique mentionné à l'article L. 4311-5 du code de la santé publique ».

**Art. 4.** – Les annexes I et II de l'arrêté du 18 juillet 2018 susvisé sont remplacées par les annexes I et II du présent arrêté.

**Art. 5.** – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter de la rentrée universitaire 2019-2020.

**Art. 6.** – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 août 2019.

*La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation,*  
FRÉDÉRIQUE VIDAL

*La ministre des solidarités  
et de la santé,*  
AGNÈS BUZYN

#### ANNEXES

#### ANNEXE I

#### PRATIQUE AVANCÉE INFIRMIÈRE

1 – Référentiel d'activités

1 – Observation, recueil et interprétation des données dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention

1. Entretien, anamnèse et examen clinique du patient incluant le repérage des vulnérabilités
2. Observation et recueil des données à distance
3. Interprétation des données issues de l'entretien, de l'anamnèse et de l'examen clinique
4. Interprétation des signes et des symptômes en lien avec les pathologies identifiées et l'état de santé du patient
5. Interprétation des examens paracliniques
6. Suivi de l'observance des traitements tout au long du parcours de soins du patient
7. Identification des effets secondaires des traitements médicamenteux
8. Repérage des situations d'urgence
9. Orientation médicale, médico-sociale ou sociale en fonction de la situation
10. Formulation de conclusions cliniques et de diagnostic infirmier
11. Elaboration d'un projet de soins infirmiers avec la participation du patient, en cohérence avec le projet médical

Activités spécifiques aux différents domaines d'intervention :

- Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
  - Recueil de données sur la qualité de vie, les capacités d'adaptation, les ressources, les représentations de la maladie, les retentissements de la maladie sur la vie personnelle, sociale et professionnelle, notamment dans le cadre d'un diagnostic domiciliaire
  - Repérage et évaluation de la situation de la personne en prenant en compte le contexte de vie, les différentes pathologies et les différents traitements (notamment interactions médicamenteuses à risque)
  - Réalisation des examens et tests requis dans le cadre du suivi des patients atteints de pathologies chroniques stabilisées
  - Evaluation de l'état de santé global d'un patient poly-pathologique (notamment échelles de mesure des capacités fonctionnelles, sommeil, état nutritionnel, qualité de vie)
  - Bilans de prévention adaptés à la situation du patient (notamment vaccinations recommandées, dépistage organisé de cancers, recherche d'infections sexuellement transmissibles, facteurs de risque cardiovasculaires, addictions) et suivi des actions de prévention mises en œuvre
  - Analyse et anticipation des besoins en soins de support et en accompagnement social aux différentes étapes du parcours de soins, orientation de la personne en conséquence, pour prévenir les ruptures de soins
  - Repérage et évaluation des événements de vie pouvant avoir un impact sur la situation du patient
  - Repérage en cas de polymédication et bilan préparatoire pour une concertation pluriprofessionnelle de conciliation médicamenteuse et d'évaluation du risque iatrogénique
  - Repérage des événements indésirables associés aux soins et bilan préparatoire à la déclaration par le médecin traitant
  - Repérage et évaluation des troubles cognitifs
  - Repérage et évaluation de la perte d'autonomie et de ses conséquences
  - Evaluation de la tolérance à l'effort chez les patients atteints de BPCO
  - Surveillance d'un traitement antithrombotique
  - Surveillance du traitement des diabètes de type 1 et 2 et repérage des complications
  - Suivi du traitement de l'insuffisance respiratoire chronique
  - Suivi de traitements médicamenteux antiépileptiques
  - Suivi de traitements des maladies cardio-vasculaires
  - Suivi de traitements médicamenteux anti-parkinsoniens
  - Repérage des risques de décompensation potentiellement liés à la non prise du traitement, à la consommation d'alcool et autres substances, aux changements de conditions de vie, ...
  - Repérage des situations d'urgence et de rupture de soin
- Oncologie et hématologie
  - Repérage et évaluation des fragilités du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales, ...) tout au long de son parcours afin de définir des actions de prévention

Recueil de données sur la qualité de vie du patient, notamment :

- Repérage de la situation de la personne en prenant en compte le contexte de vie, la nature du traitement et l'isolement du patient
- Repérage des difficultés de communication du patient
- Repérage des situations d'urgence
- Repérage des effets indésirables et des effets secondaires des traitements
- Repérage des situations nécessitant des soins de support et des soins palliatifs, définition des soins de support adaptés
- Repérage des interlocuteurs compétents en fonction de la situation
- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
  - Evaluation de l'état de santé du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales, ...) tout au long de son parcours afin de définir des actions de prévention

- Entretien d'évaluation de la qualité de vie du patient
- Repérage de l'altération des composantes physique et psychologique
- Evaluation de la fonction rénale, protéinurie
- Repérage des facteurs de risques rénaux, des facteurs de risques cardio-vasculaires
- Préparation à la dialyse : suivi de la maturation de la fistule artério-veineuse
- Suivi des ASE agent stimulant l'érythropoïèse
- Suivi des traitements des troubles métaboliques de l'insuffisance rénale chronique
- Surveillance des traitements conservateurs des patients insuffisants rénaux chroniques
- Surveillance d'un traitement immunosuppresseur d'entretien, surveillance des taux d'immunosuppresseurs
- Repérage des effets indésirables des traitements, des causes éventuelles de non observance au traitement
- Suivi nutritionnel et dépistage de la dénutrition
- Repérage d'une complication et alerte
- Analyse préparatoire des résultats des bilans cliniques et paracliniques avant la consultation avec le néphrologue
- Bilan pré-greffe de patients et bilan pré-don de donneurs vivants
- Psychiatrie et santé mentale
  - Recueil de données avec anamnèse et élaboration de synthèses cliniques, notamment pour des patients présentant des troubles du neuro-développement, des troubles neurodégénératifs, des troubles du comportement, des troubles psychiatriques, des conduites addictives, à tous les âges de la vie
  - Recueil de données sur la qualité de vie perçue, les capacités d'adaptation, les ressources, les représentations des troubles, leurs retentissements sur la vie personnelle, sociale et professionnelle
  - Evaluation des ressources existantes, du niveau d'interactions sociales, du retentissement des troubles sur l'autonomie, la vie sociale et l'environnement de la personne à partir des outils spécifiques
  - Evaluation des capacités et aptitudes préservées et/ou des limitations fonctionnelles
  - Surveillance et suivi des effets, de l'observance et de la tolérance des traitements et des techniques thérapeutiques non médicamenteuses
  - Repérage des éléments cliniques et contextuels constituant un risque pour la sécurité du patient et/ou de son entourage
  - Repérage des situations nécessitant une concertation pluriprofessionnelle et partage approprié d'informations relatives à l'évolution des troubles,
  - Aide au repérage de l'évolution des troubles du patient suivi par les équipes médicales, paramédicales et autres professionnels
- 2 – Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention
  1. Renouvellement de prescriptions médicales en cours et adaptation de la posologie
  2. Renouvellement de prescription médicale de produits de santé et d'actes infirmiers
  3. Prescription et renouvellement de produits de santé non soumis à prescription médicale obligatoire (médicaments et dispositifs médicaux)
  4. Prescription d'examen complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation : examens biologiques, orientations vers un professionnel de santé, ...
  5. Renseignement de dossiers ou contribution à l'établissement de formulaires ouvrant droit à des prestations sociales ou médico-sociales
  6. Prescription ou orientation vers un programme d'éducation thérapeutique
  7. Réalisation d'actes techniques adaptés à la pathologie et à la situation du patient

Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires

  - Prescription d'examen complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation
  - Renouvellement de prescriptions et adaptation de la posologie et de l'heure de prise, hors dégradation de l'état de santé du patient :
    - de traitements antithrombotiques
    - de traitement des diabètes de type 1 et 2
    - du traitement de l'insuffisance respiratoire chronique
    - de traitements médicamenteux antiépileptiques (hors posologie)
    - de traitements des maladies cardio-vasculaires y compris le traitement des facteurs de risque (anti-hypertenseur, hypolipémiants)
    - de traitements médicamenteux anti-parkinsoniens (hors posologie)
    - de traitements médicamenteux prescrits pour des pathologies associées à la pathologie princeps
  - Renouvellement de prescriptions et adaptation de la posologie d'aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées, de dispositifs médicaux, de dispositifs d'aide à la vie
  - Bilan d'activité physique et évaluation des besoins
  - Renouvellement de prescription de soins infirmiers

- Prescription et renouvellement de traitement de sevrage tabagique
- Renouvellement de prescription de traitement de sevrage de l'alcool

#### Oncologie et hématologie

- Prescription et demande d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation : hémogramme, hémoculture, ECBU, marqueurs tumoraux selon recommandations, bilan hépatique, bilan d'hémostase, ionogramme, bilan rénal, gaz du sang, bilan nutritionnel, ECG, ...
- Renouvellement de prescriptions et adaptation éventuelle de la posologie de traitements anti-cancéreux dans le cadre d'une procédure de soin établie avec l'oncologue référent ou avec l'équipe, expliquant les enjeux et les risques thérapeutiques
- Renouvellement de prescriptions et adaptation de la posologie de traitements de supports après évaluation de l'efficacité et des risques de toxicité :
  - Traitements symptomatiques et de traitements des effets indésirables et des complications des traitements systémiques spécifiques des cancers et de la radiothérapie
  - Solutions pour nutrition parentérale
  - Traitements antalgiques
  - Aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées
  - Dispositifs médicaux
- Prescription de prothèse capillaire et prothèse mammaire externe

#### Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

- Suivi des examens systématiques à réaliser auprès des patients en post-greffe
- Prescription d'examens complémentaires à des patients et des donneurs vivants avant et après la greffe rénale
- Prescription d'examens complémentaires visant au suivi du patient greffé et à l'évaluation de la tolérance et de l'efficacité du traitement immunosuppresseur selon le protocole médical établi pour le suivi systématique du transplanté
- Renouvellement de prescriptions, changement de forme de médicament si besoin et adaptation de la posologie de traitements de supports : anti-hypertenseurs, médicaments de l'hyperphosphorémie et de l'hyperkaliémie, calcium, calcimimétiques, bicarbonate...
- Prescription d'examens complémentaires d'évaluation d'un patient en attente de greffe rénale (patient dialysé ou en insuffisance rénale chronique avancée)
- Adaptation des paramètres de traitement par hémodialyse permettant une meilleure performance du traitement (en accord avec les indicateurs et recommandations) :
  - Choix du mode : HDF / HD / dialyse sans héparine
  - Membrane de dialyse (en fonction du coefficient d'ultrafiltration et de la performance de la membrane)
  - Temps de séance
  - Nombre de séances hebdomadaires
  - Prise en charge de l'abord vasculaire et suivi de la fistule artériovoineuse
  - Surveillance du débit de fistule par méthode « Transonic » ou par doppler
  - Prescription des examens de surveillance de l'accès vasculaire pour hémodialyse
  - Ponction échoguidée d'une fistule artériovoineuse chez le patient hémodialysé

#### Pour la dialyse péritonéale :

- Prescription des soins locaux de l'orifice de sortie du cathéter de dialyse péritonéale
- Prescription et réalisation des examens ayant pour objectif de s'assurer du bon fonctionnement du cathéter de dialyse péritonéale
- Prescription des examens radiologiques en cas de dysfonction du cathéter de dialyse péritonéale
- Prescription et réalisation de la procédure de désobstruction du cathéter de dialyse péritonéal
- Prescription et réalisation des examens complémentaires et des tests fonctionnels de surveillance de la dialyse péritonéale
- Adaptation de la prescription médicale de dialyse péritonéale

#### Psychiatrie et santé mentale

- Renouvellement de la prescription ou adaptation éventuelle de la posologie des régulateurs de l'humeur (thymorégulateurs), psychostimulants, antipsychotiques atypiques, neuroleptiques conventionnels, antiépileptiques approuvés dans le traitement de troubles psychiatriques et traitement de substitution aux opiacés y compris, le cas échéant, dans le cadre d'une procédure de soin établie avec le psychiatre, expliquant les enjeux et les risques thérapeutiques
- Renouvellement et adaptation des antidépresseurs, des anxiolytiques, des hypnotiques, des traitements symptomatiques des effets indésirables et des antalgiques.
- Renouvellement de prescriptions de suivis infirmiers thérapeutiques individuels ou groupaux
- Réalisation de techniques de médiation à visée thérapeutique et de réhabilitation psychosociale, spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique

- Prescription et demande d'examens complémentaires dans le cadre du suivi : hémogramme, ionogramme sanguin, transaminases, glycémie, explorations des anomalies lipidiques, dosage de bêta-HCG, bilan hépatique et/ou rénal complet, , dosages de médicaments (lithium, acide valproïque, carbamazépine, clozapine), dosage de produits toxiques, recherche de toxiques urinaires, dosage des hormones thyroïdiennes, ECG
- 3 – Conception, mise en œuvre et évaluation d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique
  1. Accueil et écoute du patient et de son entourage
  2. Etablissement d'un bilan éducatif partagé avec le patient et son entourage incluant les objectifs à atteindre
  3. Conception et réalisation d'actions de prévention primaire et d'éducation thérapeutique
  4. Recherche des ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique du patient
  5. Organisation et planification des actions
  6. Réalisation d'actions de dépistage individuelles et collectives
  7. Réalisation d'entretiens avec le patient et son entourage
  8. Accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient
  9. Conception et réalisation d'actions d'éducation à la santé
  10. Suivi de la mise en œuvre des actions dans le parcours de soins
  11. Réalisation d'actions dans le cadre de projets territoriaux de santé

Activités spécifiques aux différents domaines d'intervention :

- Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
  - Conception et mise en œuvre d'actions favorisant l'adhésion du patient à son traitement
  - Conception et mise en œuvre d'action de prévention et d'éducation thérapeutique en fonction de la pathologie aux différentes étapes du parcours du patient : après le diagnostic initial, dans le cadre du suivi, dans le cadre d'un programme de reprise, par exemple après un changement de traitement
  - Accompagnement relationnel et éducatif des patients et de leur entourage tout au long du parcours avec actions préventives et curatives
  - Education et accompagnement du patient et de son entourage à l'auto-soin, à la prévention, au repérage des événements indésirables associés aux traitements et aux soins, à la réduction des facteurs de risque cardiovasculaires, au sevrage
  - Apport de conseils et accompagnement au regard des difficultés de la vie courante
  - Conception et mise en œuvre d'actions de prévention adaptées à la situation du patient
- Oncologie et hémato-oncologie
  - Réalisation d'actions de dépistage d'effets secondaires potentiels tout au long du parcours du patient
  - Conseils sur la prévention et l'identification des effets indésirables des traitements
  - Conception et réalisation d'actions de soutien psychologique du patient en fonction des différentes étapes de son parcours en cours et post-traitement
  - Accompagnement du patient en vue de sa réinsertion sociale et professionnelle dans le cadre de l'après-cancer
  - Conseils auprès du patient concernant son hygiène de vie en fonction des différentes étapes de son parcours
- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
  - Réalisation d'actions de dépistage de complications potentielles à certaines étapes du parcours du patient
  - Conception et mise en œuvre d'actions d'éducation thérapeutique auprès du patient et de sa famille, favorisant le libre accès au choix du traitement
  - Conception et mise en œuvre d'actions d'éducation thérapeutique portant notamment sur la néphroprotection, les activités sportives, le parcours de soin du patient, la diététique, conseils sur le traitement médicamenteux (arrêt des IEC/sartans et diurétiques si risque déshydratation par exemple)
  - Accompagnement du patient pour un futur choix de technique de dialyse et/ou de greffe préemptive ou de soins conservateurs
  - Explication de la stratégie thérapeutique choisie
  - Accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient
- Psychiatrie et santé mentale

*Dans le cadre du suivi des patients :*

- Conception et mise en œuvre d'actions visant le développement, le maintien de l'autonomie de la personne et la limitation de ses incapacités
- Conception et mise en œuvre d'actions visant au développement par le patient de stratégies d'adaptation efficaces
- Conception et mise en œuvre d'actions contribuant à la prévention des rechutes
- Conception et mise en œuvre d'actions personnalisées de prévention primaire

- Conception et mise en œuvre de programmes d'éducation thérapeutique du patient et/ou d'éducation à la maladie et au traitement en prenant en compte les habiletés sociales et les capacités cognitives
- Elaboration et réalisation de programmes de psychoéducation pour les familles et les proches

*Dans le cadre d'une approche populationnelle :*

- Proposition, promotion et mise en œuvre d'outils de prévention et de gestion des crises en lien avec l'équipe
  - Conception, mise en œuvre et évaluation d'actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage en psychiatrie et santé mentale et d'actions de prévention des risques psychosociaux
  - Apport d'éléments et contribution à l'élaboration de programmes dans le cadre de projets territoriaux de santé, notamment de conseils locaux de santé mentale, de projets territoriaux de santé mentale et de contrats locaux de santé
  - Recherche des ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
  - Animation de réunions d'information dans les milieux de vie, dans les établissements d'enseignement, auprès des acteurs sociaux et médico-sociaux, auprès de professionnels de santé libéraux, auprès de la population générale,
- 4 – Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient
1. Organisation du parcours de soins et de santé et des activités en lien avec le médecin traitant ou le médecin spécialiste de recours et l'ensemble des acteurs du parcours à l'hôpital et en ville
  2. Elaboration, suivi et évaluation du plan personnalisé de santé (PPS) en collaboration avec le médecin traitant ou le médecin spécialiste
  3. Organisation de réunions de concertation pluriprofessionnelles avec les différents professionnels des champs sanitaire, social et médico-social intervenant dans le parcours de soins du patient
  4. Participation à l'organisation du travail en équipe dans le cadre du parcours de soins et de santé du patient
  5. Enrichissement du dossier médical du patient rendant compte des actions menées, et des propositions visant à l'amélioration de la prise en charge
  6. Contribution au suivi de files actives de patients
  7. Enregistrement et transmission sécurisée des données permettant la continuité du parcours de soins du patient
- Activités spécifiques aux différents domaines d'intervention :
- Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
    - Participation à la coordination des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé
    - Organisation du parcours de santé avec les autres intervenants auprès du patient vulnérable et polypathologique
    - Renseignement et mise à jour des bases de données et des registres liés aux pathologies chroniques
  - Oncologie et hémato-oncologie
    - Coordination de la prise en charge entre la ville et les établissements de santé en lien avec les problématiques rencontrées par le patient à domicile
    - Organisation des relais entre les différents établissements de soin ou services au sein d'un même établissement : ville – établissement de santé ; soins spécifiques, soins de suite, soins palliatifs
    - Organisation du parcours du rétablissement après-cancer ou en situation de chronicité en lien avec le médecin traitant ou médecin spécialiste de recours
    - Organisation du parcours de prévention primaire
  - Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
    - Coordination de la prise en charge du patient entre la ville et les établissements de santé en lien avec les problématiques rencontrées à domicile
    - Organisation des soins entre les différents établissements ou services au sein d'un même établissement
    - Organisation du parcours du patient greffé et du parcours du patient en pré-suppléance
    - Elaboration et présentation de dossiers de patients en attente de greffe
    - Conseils et expertise auprès des équipes confrontées à des situations complexes
  - Psychiatrie et santé mentale
    - Organisation des réunions de concertation pluriprofessionnelles avec les différents professionnels des champs sanitaire, social et médico-social intervenant dans le parcours de soins du patient
    - Coordination des interventions avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et éducatifs (équipes médico-sociales, mandataires judiciaires, intervenants au domicile, établissements d'enseignements, équipes de la PMI, de l'aide sociale à l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse ...)
    - Organisation de la coordination clinique avec les différents intervenants
    - Conseils et expertise auprès des équipes sanitaires, sociales et médico-sociales confrontées à des situations complexes et de crise
    - Repérage des dilemmes éthiques et accompagnement à la mise en œuvre d'un raisonnement clinique basée sur l'équation bénéfique / risque dans une dimension éthique

- Veille sur l'accès ou le maintien des droits de la personne
- 5 – Mise en œuvre d'actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles
  1. Participation à l'élaboration et à l'évaluation de protocoles de soins pluri-professionnels
  2. Promotion et mise en œuvre de pratiques professionnelles fondées sur les données probantes existantes et les recommandations
  3. Rédaction de référentiels de bonnes pratiques et contribution à la production de données probantes
  4. Contribution à la rédaction et communication de rapports auprès des établissements et des autorités (HAS, ARS)
  5. Organisation et animation de travaux relatifs à l'analyse et l'évaluation de pratiques professionnelles ainsi que de retour d'expériences, notamment dans les situations difficiles
  6. Elaboration d'actions de formation et de développement professionnel continu
  7. Organisation et animation de travaux visant à l'amélioration et au réajustement des pratiques professionnelles
  8. Accompagnement des équipes à l'évolution des pratiques (leadership clinique)
  9. Accompagnement des équipes dans une démarche qualité
  - 10 Formation des pairs (tutorat...)
  11. Conception et mise en œuvre d'actions d'amélioration des pratiques des aidants professionnels et naturels
- 6 – Contribution à des études et des travaux de recherche.
  1. Contribution à des études et des travaux de recherche dans le champ de la santé publique, des soins, de la pratique avancée et de l'évaluation des pratiques professionnelles
  2. Publication d'articles à visée professionnelle et scientifique
  3. Communication professionnelle et scientifique lors de colloques ou de congrès
- 2 - Référentiel de compétences
  - 1 - Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
    1. Analyser les données du dossier du patient, des prescriptions médicales, des examens de suivi et des informations transmises par les professionnels intervenant dans son parcours de soins
    2. Conduire un entretien visant à recueillir l'anamnèse du patient, incluant les informations recueillies auprès des accompagnants, permettant d'évaluer sa situation et son état de santé, en face-à-face ou à distance
    3. Evaluer l'adhésion et les capacités d'adaptation du patient ainsi que les risques liés aux traitements non médicamenteux, aux traitements médicamenteux et à leurs interactions
    4. Réaliser un examen clinique adapté à la situation du patient dans son champ de compétences
    5. Identifier et analyser les signes et symptômes liés à la pathologie, à l'état de santé du patient et à leur évolution et aux effets secondaires du traitement
    6. Analyser les vulnérabilités et les risques liés à la situation du patient en prenant en compte les spécificités liées à l'âge
    7. Analyser les données issues de l'entretien, de l'anamnèse, de l'examen clinique et des examens complémentaires
    8. Elaborer des hypothèses, des conclusions cliniques et un diagnostic infirmier dans son champ de compétences
    9. Etablir un diagnostic de situation sur l'état de santé du patient prenant en compte ses proches et son environnement dans une approche médico psycho sociale
    10. Formaliser les données recueillies et établir le bilan de l'état de santé et de la situation du patient destiné au médecin traitant et/ou au médecin spécialiste hors médecine générale
    11. Utiliser les technologies de l'information et de la communication permettant des prises en charges à distance

Compétences spécifiques aux différents domaines d'intervention :

- Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
  - Analyser et évaluer l'état de santé dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales, ...) tout au long de son parcours et la situation de la personne en prenant en compte le contexte de vie, les différentes pathologies et les différents traitements, notamment grâce à l'évaluation au domicile du patient
  - Définir des actions de prévention pertinentes (vaccinations recommandées, dépistage organisé de cancers, recherche d'infections sexuellement transmissibles, facteurs de risque cardio-vasculaires, addictions) et en assurer le suivi
  - Identifier les examens et tests à réaliser en fonction de la pathologie et les mettre en œuvre
  - Identifier par un questionnaire adapté, en face-à-face ou à distance, des événements de vie pouvant avoir un impact sur la situation du patient
  - Repérer des événements indésirables associés aux soins et contribuer au bilan préparatoire à la déclaration par le médecin traitant
  - Identifier les troubles cognitifs par un questionnaire adapté et un examen clinique
  - Evaluer l'état nutritionnel et interpréter l'évaluation paraclinique de l'état nutritionnel

- Evaluer la perte d'autonomie et ses conséquences à l'aide d'échelles et grilles validées et adaptées au contexte (notamment échelles de mesure des capacités fonctionnelles, sommeil, état nutritionnel, qualité de vie)
- Analyser les besoins en soins de support et en accompagnement social aux différentes étapes du parcours de soins et savoir orienter la personne en conséquence
- Evaluer, par un questionnaire adapté et par l'examen clinique, l'observance, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements
- Analyser les risques de décompensation potentiellement liés à la non prise du traitement, à la consommation d'alcool et autres substances, aux changements de conditions de vie...
- Identifier les complications et les risques de complication liés à la pathologie du patient
- Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées
- Oncologie et hématologie
  - Orienter l'examen clinique en fonction de la nature du cancer, de l'anamnèse, des symptômes recueillis et des hypothèses émises
  - Evaluer les fragilités du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales, ...) tout au long de son parcours afin de définir des actions de prévention
  - Utiliser les scores d'évaluation des fragilités, de la qualité de vie, des toxicités
  - Evaluer l'impact des fragilités sur l'observance du traitement et sur les effets secondaires
  - Evaluer et caractériser la douleur dans ses différentes composantes étiologiques
  - Evaluer l'efficacité des traitements de support mis en place (traitements antalgiques, traitements anti-émétiques, traitements anxiolytiques ...)
  - Identifier et évaluer, par un questionnaire adapté et par l'examen clinique, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements anti-cancéreux
  - Analyser les besoins en soins de support et en soins palliatifs aux différentes étapes du parcours de soins
  - Identifier les situations présentant une urgence oncologique du fait d'un pronostic vital potentiellement engagé à court terme, pour les orienter vers une prise en charge médicale
  - Identifier les situations présentant une urgence psychologique pour les orienter vers une prise en charge adaptée
- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
  - Evaluer l'état de santé du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales, ...) tout au long de son parcours et définir des actions de prévention pertinentes
  - Conduire un entretien visant à évaluer la qualité de vie du patient, en face-à-face ou à distance
  - Identifier et évaluer, par un questionnaire adapté et par l'examen clinique, l'observance, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements
  - Identifier et analyser les signes et les symptômes généralistes et spécifiques (symptômes urémiques, de l'anémie, de sub OAP, de l'acidose, de l'hypertension artérielle, de l'hyperphosphorémie...)
  - Interpréter les bilans biologiques et identifier les marqueurs qui sortent des cibles
  - Evaluer l'état nutritionnel et la dénutrition éventuelle
  - Evaluer les facteurs de risque rénaux
  - Evaluer les facteurs de risque cardio-vasculaire
  - Identifier les anomalies de la fonction rénale, des taux d'immunosuppresseurs et les situations d'urgence
  - Identifier les complications liées aux traitements médicamenteux
- Psychiatrie et santé mentale
  - Analyser la situation clinique psychique, somatique et sociale du patient, ses besoins, ses difficultés, ses symptômes, ses ressources et les interactions avec l'entourage
  - Evaluer l'état de santé du patient suivi, sa demande et le degré d'urgence de la situation lors de son accueil physique et téléphonique
  - Repérer les difficultés d'apprentissage, d'interactions sociales et d'autonomie susceptibles de relever des troubles neuro-développementaux
  - Evaluer le niveau de souffrance, de désorganisation psychique de la personne et l'impact sur sa vie personnelle, sociale et professionnelle
  - Evaluer les limitations fonctionnelles et les capacités et aptitudes préservées
  - Evaluer le risque suicidaire
  - Evaluer le risque de passage à l'acte auto agressif ou hétéro agressif
  - Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées
  - Evaluer l'adhésion du patient à son projet de soins, l'alliance thérapeutique et identifier les réajustements nécessaires avec sa participation en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques cliniques
  - Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements et des techniques thérapeutiques non médicamenteuses.
  - Evaluer cliniquement les stratégies de prévention et de réduction des pratiques d'isolement et contentions mises en œuvre auprès du patient

- Evaluer la qualité de vie perçue, les capacités d'adaptation, les ressources propres et celles de l'entourage, les capacités de soutien de l'entourage, les représentations de la maladie, les retentissements des troubles sur la vie personnelle, sociale et professionnelle
  - Apprécier la nécessité de concertation pluriprofessionnelle pour évaluer la situation
  - Utiliser des outils d'observation clinique
  - Utiliser les échelles d'évaluation appropriées à la situation en première évaluation et au cours de l'évolution
- 2 – Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé
1. Identifier les situations cliniques nécessitant une orientation médicale ou médico-sociale en face-à-face ou à distance
  2. Renouveler avec pertinence les prescriptions médicales à partir de l'analyse de la situation clinique dans le cadre d'un suivi en relais de consultations médicales
  3. Adapter la posologie des traitements médicamenteux prescrits à partir de l'analyse de la situation clinique dans le cadre d'un suivi en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
  4. Identifier la pertinence de la prescription d'examen complémentaires à partir de l'analyse de la situation clinique dans le cadre d'un suivi en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
  5. Identifier les besoins du patient en soins de support et palliatifs
  6. Définir le projet de soins en concertation avec l'équipe pluriprofessionnelle, avec la personne et son entourage, à partir de l'ensemble des données collectées et rédiger les prescriptions adaptées au patient dans son champ de compétence
  7. Mettre en œuvre les actes thérapeutiques recommandés adaptés à la situation du patient dans son champ de compétence

Compétences spécifiques aux différents domaines d'intervention :

- Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
  - Analyser la pertinence de la prescription d'examen complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation du patient
  - Analyser la pertinence du renouvellement de traitement médicamenteux et les adaptations nécessaires du dosage et de l'heure de prise à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
  - Analyser l'activité physique et la pratique sportive et évaluer les besoins
  - Analyser la pertinence du renouvellement de prescription médicale d'actes infirmiers
  - Analyser la pertinence du renouvellement de prescription et les adaptations nécessaires de la posologie d'aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées, de dispositifs médicaux, de dispositifs d'aide à la vie
  - Analyser et évaluer la perte d'autonomie et identifier les démarches administratives permettant l'obtention d'aides au maintien à domicile
  - Définir un projet de soin dans des situations complexes : troubles du comportement, refus de soin, dénutrition, douleur, fin de vie, ...
  - Définir un projet de soin portant sur les modifications thérapeutiques des modes de vie en fonction de la pathologie
- Oncologie et hémato-oncologie,
  - Analyser la pertinence de la demande d'examen complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation : hémogramme, hémoculture, ECBU, marqueurs tumoraux selon recommandations, bilan hépatique, bilan d'hémostase, ionogramme, bilan rénal, bilan nutritionnel, ECG, gaz du sang, ...
  - Identifier l'ensemble des différents traitements anti-cancéreux, leurs modes d'administration
  - Identifier et caractériser les effets indésirables de ces traitements nécessitant un avis médical systématique
  - Identifier dans le cadre du programme personnalisé de soin les enjeux du traitement anti-cancéreux
  - Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription d'anti-cancéreux et de l'adaptation éventuelle dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement
  - Identifier les risques associés au renouvellement du traitement
  - Identifier et rechercher l'ensemble des informations nécessaires dans le cadre du renouvellement d'un traitement conformément aux procédures écrites (informations sur l'ensemble des traitements du patient...)
  - Identifier les interactions potentielles entre les différents traitements

Evaluer l'efficacité et les risques de toxicité des traitements et soins de support et analyser la pertinence de leur renouvellement de la prescription et des adaptations nécessaires :

- Traitements symptomatiques et de traitements des effets indésirables et des complications des traitements systémiques spécifiques des cancers et de la radiothérapie,
- Solutions pour nutrition parentérale,
- Traitements antalgiques
- Aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées,
- Dispositifs médicaux

- Identifier et caractériser les situations de renouvellement et d'adaptation des traitements et soins de support nécessitant un avis médical systématique
  - Identifier les prothèses adaptées à la situation du patient
  - Analyser la pertinence du renouvellement de prescription d'actes infirmiers
  - Identifier les services de soins de support appropriés pour orienter les familles et les patients
  - Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale
    - Identifier les examens complémentaires à réaliser auprès des patients et des donneurs vivants avant et après la greffe rénale, notamment les examens permettant d'évaluer la tolérance et l'efficacité du traitement immunosuppresseur
    - Identifier et appliquer les différentes stratégies thérapeutiques dans le cadre de l'insuffisance rénale chronique
    - Identifier les soins de support adaptés à la situation du patient et identifier les interlocuteurs compétents
    - Analyser la pertinence du renouvellement de prescriptions, du changement de forme de médicament et de l'adaptation de la posologie de traitements de supports
    - Identifier et caractériser les situations de renouvellement et d'adaptation des traitements et soins de support nécessitant un avis médical systématique
    - Analyser la pertinence du renouvellement de prescription d'actes infirmiers
    - Identifier les services de soins de support appropriés pour orienter les familles et les patients
    - Evaluer l'abord vasculaire par un examen clinique approprié
  - Psychiatrie et santé mentale
    - Adapter le projet de soin, de suivi et d'accompagnement en fonction de la situation clinique psychique, somatique et sociale du patient en coordination avec le médecin et les autres acteurs intervenant dans le parcours du patient, avec le patient et son entourage
    - Choisir les outils cliniques adaptés à la situation de la personne
    - Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription des régulateurs de l'humeur (thymorégulateurs), psychostimulants, antipsychotiques atypiques, neuroleptiques conventionnels, antiépileptiques approuvés dans le traitement de troubles psychiatriques et traitement de substitution aux opiacés et de leur adaptation éventuelle, y compris, le cas échéant, dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement
    - Analyser la pertinence du renouvellement et de l'adaptation de la posologie des antidépresseurs, anxiolytiques, hypnotiques, traitements symptomatiques des effets indésirables et des antalgiques, à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
    - Analyser la pertinence de prescriptions de produits de substitution non soumis à prescription médicale et d'actions de prévention dans le cadre de démarches de prévention du risque somatique à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
    - Identifier les examens à prescrire pour la surveillance des effets des traitements dans le cadre des recommandations
    - Identifier la nécessité d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation
    - Identifier et mettre en œuvre, le cas échéant, les techniques de médiation à visée thérapeutique et de réhabilitation psychosociale, spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique (programmes de réhabilitation et remédiation cognitives, ...) pertinentes à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
    - Accompagner le patient dans la ou les thérapies suivies
    - Evaluer l'indication, l'efficacité et la tolérance des suivis thérapeutiques individuels ou groupaux par l'infirmier et identifier la pertinence de son renouvellement
- 3 – Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
1. Etablir un diagnostic éducatif partagé avec le patient et son entourage
  2. Concevoir des actions de prévention et d'éducation thérapeutique répondant aux besoins de santé du patient dans le cadre de son parcours de soins
  3. Identifier et mobiliser les ressources, acteurs, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions
  4. Organiser et planifier les actions en fonction des besoins du patient
  5. Co-construire un plan d'actions avec le patient en établissant une relation de confiance dans la durée
  6. Accompagner l'adaptation du traitement par le patient et/ou son entourage
  7. Evaluer les actions conduites et mettre en œuvre les réajustements nécessaires
  8. Accompagner des pairs dans la conception et la mise en œuvre d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique répondant aux besoins de santé du patient dans le cadre du parcours de soins
- Compétences spécifiques aux différents domaines d'intervention :
- Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
    - Définir et mettre en œuvre les actions pertinentes favorisant l'adhésion du patient à son traitement
    - Concevoir et mettre en œuvre des actions recommandées de prévention et d'éducation thérapeutique en fonction de la pathologie aux différentes étapes du parcours du patient

- Définir et anticiper les besoins en soins de support et en accompagnement social aux différentes étapes du parcours de soins, pour mieux aider et orienter le patient et prévenir les ruptures de soins
- Aider le patient à développer des compétences d'auto-soin
- Analyser les besoins du patient au regard des difficultés de la vie courante et apporter les conseils adaptés
- Délivrer les conseils nutritionnels correspondant aux recommandations pour la population générale et dans certaines situations
- Relayer auprès du patient les actions de prévention nationale
- Identifier les risques d'épuisement de l'aidant et mettre en œuvre les actions adaptées
- Identifier les risques de maltraitance, repérer les situations de maltraitance et mettre en œuvre les actions adaptées
- Identifier les besoins des familles et aidants naturels et professionnels
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage
- Oncologie et hémato-oncologie,
  - Définir et mettre en œuvre les actions pertinentes favorisant l'adhésion du patient à son traitement
  - Identifier et mettre en œuvre les actions de dépistage d'effets secondaires potentiels en fonction de l'étape du parcours du patient
  - Analyser les besoins du patient en conseils et accompagnement en fonction de sa situation
  - Concevoir et mettre en œuvre des conseils et des actions de soutien psychologique adaptés à la situation du patient en fonction des différentes étapes de son parcours en cours et post-traitement
  - Accompagner le patient en vue de sa réinsertion sociale et professionnelle dans le cadre de l'après-cancer
  - Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient
- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
  - Identifier et mettre en œuvre les actions de prévention des complications potentielles en fonction de l'étape du parcours du patient
  - Accompagner le patient vers un futur choix de technique de dialyse et/ou de greffe préemptive ou de soins conservateurs
  - Apporter les explications requises sur la stratégie thérapeutique choisie par le patient en prenant en compte ses besoins
  - Identifier les leviers et les freins à l'auto-soin, ainsi que le niveau de connaissance et de compréhension du patient
  - Concevoir et mettre en œuvre les actions adaptées aux besoins d'apprentissage du patient vis-à-vis de ses traitements
  - Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation thérapeutique portant notamment sur la néphroprotection, les activités sportives, le parcours de soin du patient, la diététique,
  - Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient
- Psychiatrie et santé mentale

*Dans le cadre du suivi des patients :*

- Evaluer et organiser un plan de prévention pour le patient, partagé au sein de l'équipe
- Concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées à la situation du patient visant le développement, le maintien de l'autonomie de la personne et la limitation de ses incapacités dans une perspective inclusive
- Concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées visant au développement par le patient de stratégies d'adaptation efficaces
- Concevoir et mettre en œuvre des actions contribuant à la prévention des rechutes
- Concevoir et mettre en œuvre des actions personnalisées de prévention primaire
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'éducation thérapeutique du patient et/ou d'éducation à la maladie et au traitement en prenant en compte les habiletés sociales, les capacités cognitives
- Identifier les ressources et les besoins des patients, des familles et aidants, reconnaître leur apport et proposer les actions d'accompagnement pertinentes
- Concevoir et mettre en œuvre des démarches d'information, de psychoéducation, de relation d'aide aux familles et aidants

*Dans le cadre d'une approche populationnelle :*

- Choisir et mettre en œuvre des outils de prévention et de gestion des crises pertinents et promouvoir leur utilisation au sein de l'équipe
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage en psychiatrie et santé mentale et de prévention des risques psycho-sociaux
- Identifier des éléments pertinents à intégrer dans des projets territoriaux de santé, notamment dans le cadre de conseils locaux de santé mentale, de projets territoriaux de santé mentale et des contrats locaux de santé

- Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- 4 - Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
  1. Organiser un parcours de soins et de santé en collaboration avec le médecin traitant ou le médecin spécialiste de recours à partir des besoins de santé et des caractéristiques du patient et des objectifs définis avec lui ou son entourage
  2. Organiser un parcours de soins et de santé adapté au patient polypathologique ou vulnérable avec une approche globale et interprofessionnelle
  3. Analyser le parcours du patient et identifier les risques potentiels à partir de l'évaluation globale de son état de santé et psychologique et de sa situation sociale
  4. Mettre en place des actions de prévention au regard des risques identifiés
  5. Elaborer et suivre un plan personnalisé de santé en collaboration avec le médecin traitant et le spécialiste de recours
  6. Evaluer le bon déroulement du parcours du patient en collaboration avec le médecin traitant et le spécialiste de recours et identifier les actions d'amélioration
  7. Coordonner les interventions dans le cadre d'un parcours de soins et de santé avec les différents professionnels, réseaux et structures, intervenant en ville et à l'hôpital
  8. Organiser et animer des réunions de concertation en collaboration avec les différents professionnels du sanitaire, du médico-social et du social ainsi que les autres intervenants du parcours de soins du patient
  9. Contribuer à la gestion des files actives de patients
  10. Coordonner le traitement des informations et la transmission des données collectées auprès des différents acteurs afin d'assurer la continuité et la sécurité des soins

Compétences spécifiques aux différents domaines d'intervention :

- Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
  - Participer à l'organisation des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé, pour une meilleure gestion du parcours du patient, notamment face à de situations complexes
  - Organiser avec les autres intervenants le parcours de santé de personnes vulnérables et polypathologiques dans un but préventif, curatif ou palliatif
  - Identifier les facteurs psychologiques, médicaux et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement
  - Identifier les enjeux de la mise à jour des bases de données et des registres liés aux pathologies chroniques et les renseigner
- Oncologie et hémato-oncologie,
  - Coordonner la prise en charge du patient et organiser les relais entre la ville et les établissements de santé et au sein des établissements pour une meilleure gestion de son parcours, notamment face à de situations complexes
  - Organiser les files actives de patients pour réduire les délais de prise en charge
  - Accompagner la réflexion éthique de l'équipe concernant l'accompagnement personnalisé de la fin de vie et le suivi des directives anticipées
  - Identifier les facteurs psychologiques, médicaux et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement
- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
  - Coordonner la prise en charge et organiser le parcours du patient entre la ville et les établissements de santé et au sein des établissements en pré-suppléance et du patient greffé, notamment face à de situations complexes
  - Organiser les files actives de patients pour réduire les délais de prise en charge
  - Organiser le suivi du patient entre les différents établissements de soins ou services au sein d'un même établissement
  - Conseiller les équipes pour la prise en charge des patients en situation complexe
- Psychiatrie et santé mentale
  - Elaborer et évaluer des projets personnalisés de soins et de vie en équipe, en association avec le patient et ses proches, en collaboration avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et éducatifs
  - Coordonner les interventions avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux et les activités intra-hospitalières et extra hospitalières en lien avec le projet de soins
  - Concevoir des outils de prévention et de réponse aux situations de crises
  - Conseiller les équipes sanitaires, sociales et médico-sociales sur la prise en charge des pathologies chroniques, sur la prévention et la réponse aux situations de crises
  - Conseiller l'équipe de soins sur les indications et les limitations du recours aux soins sans consentement dans un objectif d'utilisation pertinente
  - Conseiller l'équipe de soins sur les pratiques alternatives aux pratiques d'isolement et de contention

- Accompagner les équipes dans les situations de soins sans le consentement du patient, dans les pratiques respectueuses du respect des libertés fondamentales, dans un processus de raisonnement éthique
- Veiller à l'accès ou au maintien des droits de la personne

5 - Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique

1. Mettre en place des méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles en concertation avec le médecin référent et l'équipe, dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

2. Animer des séances d'analyse et d'évaluation des pratiques professionnelles ainsi que des retours d'expérience pour améliorer la qualité et la sécurité des soins

3. Mettre en œuvre une démarche d'EBN (*Evidence based Nursing*- pratique infirmière fondée sur les données probantes)

4. Accompagner la démarche d'observation, de formalisation et d'explicitation des pratiques professionnelles auprès d'autres professionnels

5. Identifier les dilemmes éthiques dans les situations de soins et mettre en œuvre une démarche de réflexion éthique

6. Evaluer les écarts de pratique au regard des recommandations disponibles et proposer des actions correctives

7. Identifier les domaines de formation professionnelle permettant de développer ses compétences et d'accompagner d'autres professionnels dans le cadre du développement professionnel continu

8. Accompagner des pairs pour l'amélioration des pratiques professionnelles et pour l'introduction d'innovation dans les pratiques

9. Promouvoir l'auto-évaluation des pratiques professionnelles

10. Formaliser et rédiger des protocoles et préconisations visant à améliorer la pratique avancée infirmière

11. Conduire des actions contribuant à la démarche qualité en structure de soins comme en ambulatoire

6 - Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

1. Conduire une recherche documentaire et bibliographique

2. Analyser et synthétiser les documents professionnels et scientifiques.

3. Identifier les données issues de la recherche et les innovations permettant de faire évoluer sa pratique

4. Définir une problématique de recherche et formuler un questionnement

5. Conduire des études à visée professionnelle ou pluri-professionnelle, contribuant à enrichir les connaissances, dans son propre domaine d'expertise en collaboration avec les partenaires concernés

6. Choisir et utiliser des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet de recherche

7. Exploiter les résultats de l'investigation et les analyser en vue d'améliorer la pratique professionnelle et d'enrichir les connaissances professionnelles

8. Elaborer des documents professionnels et scientifiques destinés à des communications orales et écrites

9. Communiquer sur les pratiques professionnelles infirmières en pratique avancée et sur les résultats obtenus

10. Identifier les appels à projets de recherche dans son champ de compétences

## ANNEXE II

### DIPLÔME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE CONFÉRANT LE GRADE MASTER

Les ECTS sont donnés à titre indicatif. Un ECTS correspond à 25 à 30 h de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel), la répartition horaire entre présentiel et travail personnel devant être adaptée à chaque type d'enseignement (cours, TP, ED, stage, etc.).

Les enseignements tiennent compte des connaissances acquises au cours du diplôme d'Etat d'infirmier.

Les enseignements du tronc commun sont dispensés aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et partiellement au 3<sup>e</sup> semestre. Au cours du deuxième semestre sont présentées les mentions qui font l'objet des enseignements spécifiques des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> semestres.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée a pour but l'acquisition des connaissances et compétences décrites à l'annexe I et nécessaires à l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée. Les contenus de la formation tiennent compte de l'évolution des connaissances.

Les objectifs pédagogiques et les contenus de la formation sont décrits dans ce référentiel de formation. Ce document est mis à disposition des étudiants. Chaque UE donne lieu à une valorisation en crédits européens.

La place des unités d'enseignements dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants.

Premier semestre (30 ECTS)

UE Clinique (CM, ED, TP) (15 ECTS)

Les enseignements de l'UE Clinique sont organisés au premier et au deuxième semestre de la formation.

Cet enseignement est destiné à :

- apporter aux étudiants les connaissances nécessaires sur la sémiologie, les investigations, la thérapeutique, et l'évaluation des patients atteints de pathologies prises en charge dans le cadre de l'exercice infirmier en pratique avancée, y compris dans le champ des soins primaires ;
- mettre les étudiants en capacité d'utiliser les différentes données du dossier patient, intégrant les éléments cliniques, d'examens complémentaires et thérapeutiques.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Identifier les grands principes de sémiologie.
- Etre capable de conduire un interrogatoire et de réaliser un examen clinique spécifique, de synthétiser des informations cliniques, analyser des résultats et motiver une décision clinique.
- Réaliser une évaluation clinique, prendre une décision clinique, évaluer et ajuster les résultats de l'intervention.
- Expliquer les principaux types d'examens complémentaires.
- Comprendre la signification des principaux marqueurs pathologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) ou d'imagerie.
- Analyser les données recueillies et les intégrer dans un processus de décision clinique.
- Evaluer la pertinence et les effets des décisions cliniques, et réajuster si nécessaire.
- Approfondir les principes de bon usage du médicament.
- Connaître les facteurs de variabilité de la réponse au médicament.
- Connaître les principales thérapeutiques non médicamenteuses, ainsi que leurs indications, contre-indications et effets secondaires.
- Identifier les signes d'une pathologie d'origine iatrogène.

UE Sciences infirmières et pratique avancée (CM, ED, TP) (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- comprendre les fondements de l'exercice infirmier en pratique avancée, à travers l'apprentissage des concepts, modèles et théories en sciences infirmières,
- approfondir l'épistémologie et les analyses critiques des sciences infirmières,
- approfondir la relation thérapeutique.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Maîtriser les définitions, rôles, missions, modalités d'exercice en pratique avancée.
- Consolider les concepts mobilisés dans les sciences infirmières en lien avec la pratique avancée.
- Maîtriser :
  - les modèles et théories en sciences infirmières,
  - les principes de l'épistémologie,
  - les principaux éléments de l'histoire des soins infirmiers.

UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie (CM, ED, TP) (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- faire connaître :
  - les règles de déontologie et les principes d'éthique liés à l'exercice professionnel en pratique avancée,
  - les principes juridiques de l'exercice professionnel en pratique avancée, notamment lié au consentement aux soins et à l'interprofessionnalité ;
  - développer une approche éthique et réflexive dans les soins infirmiers en pratique avancée.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Sur le plan de la responsabilité, maîtriser les grands principes juridiques de l'exercice infirmier en pratique avancée.
- Sur le plan de l'éthique, développer la réflexion éthique et l'analyse réflexive de tout acte ou prise en charge infirmière notamment en pratique avancée (bienveillance, non malfaisance, autonomie, privation de liberté, justice etc.).

UE Langue vivante (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à acquérir les connaissances en anglais médical permettant d'appréhender la lecture d'articles scientifiques dans les domaines d'intervention de l'infirmier en pratique avancée.

UE Méthodes de travail (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- former pour permettre l'acquisition de l'ensemble des compétences numériques transversales (information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité) et les compétences

numériques spécifiques à l'exercice d'un infirmier en pratique avancée (par ex. appareils de santé connectés, données sensibles, etc.),

- certifier les compétences à l'aide d'un des référentiels en vigueur (par ex. Pix) avec une attention particulière portée sur le domaine de la recherche bibliographique.

Deuxième semestre (30 ECTS)

UE Clinique (6 ECTS)

Voir descriptif au premier semestre.

UE Formation et analyse des pratiques professionnelles (CM, ED, TP) (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- faire connaître :

- les grandes théories de l'apprentissage,
- les principes des pratiques interprofessionnelles ;

- apprendre à maîtriser :

- l'ingénierie de la formation et pédagogique, ainsi que les principes de l'évaluation des pratiques professionnelles,
- les fondamentaux en gestion des risques et en démarche qualité ;
- acquérir des compétences de gestion de projet.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Etre en capacité de concevoir et mettre en œuvre des actions de formation, notamment interprofessionnelles.
- Etre capable de mener une démarche de gestion des risques et une démarche qualité.

UE Santé Publique (CM, ED, TP) (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- approfondir les éléments de l'organisation du système de santé :

- les grands principes de santé publique, d'épidémiologie, des politiques de santé et de leurs financements,
- les principes de l'évaluation des systèmes de santé ;
- maîtriser le fonctionnement des parcours de santé et des programmes d'éducation à la santé ;
- maîtriser les usages numériques et objets connectés au sein des parcours de santé.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Etre capable de :

- concevoir, coordonner, organiser et évaluer des parcours de santé,
- connaître les principes de santé publique et les principes d'épidémiologie,
- participer, coordonner et animer un programme d'éducation à la santé, de prévention, de dépistage et d'éducation thérapeutique.

UE Recherche (CM, ED, TP) (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- présenter et expliquer :

- les principes et méthodologies de la recherche, et comprendre les processus expérimentaux mis en œuvre,
- le cadre réglementaire de l'investigation et les bonnes pratiques cliniques,
- la méthodologie de recherche bibliographique,
- les éléments d'analyse critique de la littérature scientifique et des données existantes.

UE Stage 1 : durée minimale 2 mois (6 ECTS)

Les objectifs du stage sont de :

- développer les compétences cliniques de l'infirmier en pratique avancée ;
- observer et analyser le fonctionnement d'une structure prenant en charge la santé d'une population ;
- décrire et analyser un aspect de l'exercice professionnel observé en lien avec les missions de l'infirmier en pratique avancée.

Ce stage donne lieu à un rapport de stage dont le format et le contenu sont déterminés par la composante ou la structure organisant la formation. Ce rapport sera évalué par le maître de stage et fera partie de l'évaluation finale du stagiaire.

La validation de ce stage est prononcée par un jury composé d'au moins un enseignant-chercheur, du responsable des stages dans la formation au vu du rapport de stage et de l'évaluation du maître de stage.

### Présentation des mentions et domaines d'intervention en pratique avancée

Cette présentation est destinée à découvrir les différents aspects de l'exercice infirmier en pratique avancée dans les domaines d'intervention définis par le code de la santé publique.

#### Troisième semestre (30 ECTS)

##### I. – UE (s) communes à l'ensemble des mentions (6 ECTS)

###### UE Recherche (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à connaître :

- le traitement et l'analyse de données scientifiques,
- l'élaboration d'une question scientifique et d'une hypothèse de travail et la construction d'un protocole de recherche,
- les bases de la communication et de la valorisation de la recherche.

###### UE Langue vivante (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à renforcer les connaissances en anglais médical acquises en premier semestre.

##### II. – UE (s) spécifiques à la mention choisie (24 ECTS)

Les unités d'enseignement qui suivent sont à décliner en fonction du choix de l'étudiant entre les mentions suivantes :

1. pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;
2. oncologie et hémato-oncologie ;
3. maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale ;
4. psychiatrie et santé mentale.

Pour chacune des mentions, les enseignements suivants sont proposés :

###### UE Bases fondamentales (6 ECTS)

###### UE Clinique (14 ECTS)

###### UE Parcours de Santé (4 ECTS)

1. Mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires

###### UE Bases fondamentales (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

###### **UE Clinique (14 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître et analyser la sémiologie des pathologies listées dans la mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;
- comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) ;
- connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;
- connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale ;
- connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :
  - Analyser et évaluer l'état de santé dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales...) tout au long de son parcours et la situation de la personne en prenant en compte le contexte de vie, les différentes pathologies et les différents traitements, notamment grâce à l'évaluation au domicile du patient.

- Définir des actions de prévention pertinentes (vaccinations recommandées, dépistage organisé de cancers, recherche d'infections sexuellement transmissibles, facteurs de risque cardio-vasculaires, addictions) et en assurer le suivi.
- Identifier les examens et tests à réaliser en fonction de la pathologie et les mettre en œuvre.
- Identifier par un questionnaire adapté, en face-à-face ou à distance, des événements de vie pouvant avoir un impact sur la situation du patient.
- Repérer des événements indésirables associés aux soins et contribuer au bilan préparatoire à la déclaration par le médecin traitant.
- Identifier les troubles cognitifs par un questionnaire adapté et un examen clinique.
- Évaluer l'état nutritionnel et interpréter l'évaluation paraclinique de l'état nutritionnel.
- Évaluer la perte d'autonomie et ses conséquences à l'aide d'échelles et grilles validées et adaptées au contexte (notamment échelles de mesure des capacités fonctionnelles, sommeil, état nutritionnel, qualité de vie).
- Analyser les besoins en soins de support et en accompagnement social aux différentes étapes du parcours de soins et savoir orienter la personne en conséquence.
- Évaluer, par un questionnaire adapté et par l'examen clinique, l'observance, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements.
- Analyser les risques de décompensation potentiellement liés à la non prise du traitement, à la consommation d'alcool et autres substances, aux changements de conditions de vie ...
- Identifier les complications et les risques de complication liés à la pathologie du patient.
- Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
  - Analyser la pertinence de la prescription d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation du patient.
  - Analyser la pertinence du renouvellement de traitement médicamenteux et les adaptations nécessaires du dosage et de l'heure de prise à partir de l'analyse de l'état de santé du patient.
  - Analyser l'activité physique et la pratique sportive et évaluer les besoins.
  - Analyser la pertinence du renouvellement de prescription médicale d'actes infirmiers.
  - Analyser la pertinence du renouvellement de prescription et les adaptations nécessaires de la posologie d'aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées, de dispositifs médicaux, de dispositifs d'aide à la vie.
  - Analyser et évaluer la perte d'autonomie et identifier les démarches administratives permettant l'obtention d'aides au maintien à domicile.
  - Définir un projet de soin dans des situations complexes : troubles du comportement, refus de soin, dénutrition, douleur, fin de vie ...
  - Définir un projet de soin portant sur les modifications thérapeutiques des modes de vie en fonction de la pathologie.

#### UE Parcours de Santé (4 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :
  - Définir, mettre en œuvre et évaluer les actions pertinentes favorisant l'adhésion du patient à son traitement.
  - Concevoir et mettre en œuvre des actions recommandées de prévention et d'éducation thérapeutique en fonction de la pathologie aux différentes étapes du parcours du patient.
  - Définir et anticiper les besoins en soins de support et en accompagnement social aux différentes étapes du parcours de soins, pour mieux aider et orienter le patient et prévenir les ruptures de soins.
  - Aider le patient à développer des compétences d'auto-soin.
  - Analyser les besoins du patient au regard des difficultés de la vie courante et apporter les conseils adaptés.
  - Délivrer les conseils nutritionnels correspondant aux recommandations pour la population générale et dans certaines situations.
  - Relayer auprès du patient les actions de prévention nationale.
  - Identifier les risques d'épuisement de l'aidant et mettre en œuvre les actions adaptées.
  - Identifier les risques de maltraitance, repérer les situations de maltraitance et mettre en œuvre les actions adaptées.
  - Identifier les besoins des familles et aidants naturels et professionnels.
  - Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage.

- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :
  - Participer à l'organisation des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé, pour une meilleure gestion du parcours du patient, notamment face à des situations complexes.
  - Organiser avec les autres intervenants le parcours de santé de personnes vulnérables et polyopathologiques dans un but préventif, curatif ou palliatif.
  - Identifier les facteurs psychologiques, médicaux et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement.
  - Identifier les enjeux de la mise à jour des bases de données et des registres liés aux pathologies chroniques et les renseigner.

## 2. Mention oncologie et hémato-oncologie

### UE Bases fondamentales (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

### UE Clinique (14 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- connaître et analyser la sémiologie des pathologies
- comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) ;
- connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;
- connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale ;
- connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :
  - Orienter l'examen clinique en fonction de la nature du cancer, de l'anamnèse, des symptômes recueillis et des hypothèses émises.
  - Evaluer les fragilités du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales ...) tout au long de son parcours afin de définir des actions de prévention.
  - Utiliser les scores d'évaluation des fragilités, de la qualité de vie, des toxicités.
  - Evaluer l'impact des fragilités sur l'observance du traitement et sur les effets secondaires.
  - Evaluer et caractériser la douleur dans ses différentes composantes étiologiques.
  - Evaluer l'efficacité des traitements de support mis en place (traitements antalgiques, traitements anti-émétiques, traitements anxiolytiques ...).
  - Identifier et évaluer, par un questionnement adapté et par l'examen clinique, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements anti-cancéreux.
  - Analyser les besoins en soins de support et en soins palliatifs aux différentes étapes du parcours de soins.
  - Identifier les situations présentant une urgence oncologique du fait d'un pronostic vital potentiellement engagé à court terme, pour les orienter vers une prise en charge médicale.
  - Identifier les situations présentant une urgence psychologique pour les orienter vers une prise en charge adaptée.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
  - Analyser la pertinence de la demande d'examen complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation : hémogramme, hémoculture, ECBU, marqueurs tumoraux selon recommandations, bilan hépatique, bilan d'hémostase, ionogramme, bilan rénal, bilan nutritionnel, ECG, gaz du sang ...
  - Identifier l'ensemble des différents traitements anti-cancéreux, leurs modes d'administration.
  - Identifier et caractériser les effets indésirables de ces traitements nécessitant un avis médical systématique.
  - Identifier dans le cadre du programme personnalisé de soin les enjeux du traitement anti-cancéreux.

- Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription d'anti-cancéreux et de l'adaptation éventuelle dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement.
- Identifier les risques associés au renouvellement du traitement.
- Identifier et rechercher l'ensemble des informations nécessaires dans le cadre du renouvellement d'un traitement conformément aux procédures écrites (informations sur l'ensemble des traitements du patient...).
- Identifier les interactions potentielles entre les différents traitements.

Evaluer l'efficacité et les risques de toxicité des traitements et soins de support et analyser la pertinence de leur renouvellement de la prescription et des adaptations nécessaires :

- traitements symptomatiques et de traitements des effets indésirables et des complications des traitements systémiques spécifiques des cancers et de la radiothérapie,
- solutions pour nutrition parentérale,
- traitements antalgiques,
- aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées,
- dispositifs médicaux.
- Identifier et caractériser les situations de renouvellement et d'adaptation des traitements et soins de support nécessitant un avis médical systématique.
- Identifier les prothèses adaptées à la situation du patient.
- Analyser la pertinence du renouvellement de prescription d'actes infirmiers.
- Identifier les services de soins de support appropriés pour orienter les familles et les patients.

#### UE Parcours de Santé (4 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :
  - Définir et mettre en œuvre les actions pertinentes favorisant l'adhésion du patient à son traitement.
  - Identifier et mettre en œuvre les actions de dépistage d'effets secondaires potentiels en fonction de l'étape du parcours du patient.
  - Analyser les besoins du patient en conseils et accompagnement en fonction de sa situation.
  - Concevoir et mettre en œuvre des conseils et des actions de soutien psychologique adaptés à la situation du patient en fonction des différentes étapes de son parcours en cours et post-traitement.
  - Accompagner le patient en vue de sa réinsertion sociale et professionnelle dans le cadre de l'après-cancer.
  - Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient.
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :
  - Coordonner la prise en charge du patient et organiser les relais entre la ville et les établissements de santé et au sein des établissements pour une meilleure gestion de son parcours, notamment face à des situations complexes.
  - Organiser les files actives de patients pour réduire les délais de prise en charge.
  - Accompagner la réflexion éthique de l'équipe concernant l'accompagnement personnalisé de la fin de vie et le suivi des directives anticipées.
  - Identifier les facteurs psychologiques, médicaux et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement.

#### 3. Mention maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

##### UE Bases fondamentales (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

##### UE Clinique (14 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- connaître et analyser la sémiologie des pathologies
- comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) ;
- connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;

- connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;
- connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale.
- connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :
  - Evaluer l'état de santé du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales...) tout au long de son parcours et définir des actions de prévention pertinentes.
  - Conduire un entretien visant à évaluer la qualité de vie du patient, en face-à-face ou à distance.
  - Identifier et évaluer, par un questionnaire adapté et par l'examen clinique, l'observance, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements.
  - Identifier et analyser les signes et les symptômes généralistes et spécifiques (symptômes urémiques, de l'anémie, de sub OAP, de l'acidose, de l'hypertension artérielle, de l'hyperphosphorémie...).
  - Prescrire les bilans biologiques et identifier les marqueurs qui sortent des cibles.
  - Evaluer l'état nutritionnel et la dénutrition éventuelle.
  - Evaluer les facteurs de risque rénaux.
  - Evaluer les facteurs de risque cardio-vasculaire.
  - Identifier les anomalies de la fonction rénale, des taux d'immunosuppresseurs et les situations d'urgence.
  - Identifier les complications liées aux traitements médicamenteux.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
  - Identifier les examens complémentaires à réaliser auprès des patients et des donneurs vivants avant et après la greffe rénale, notamment les examens permettant d'évaluer la tolérance et l'efficacité du traitement immunosuppresseur
  - Identifier et appliquer les différentes stratégies thérapeutiques dans le cadre de l'insuffisance rénale chronique
  - Identifier les soins de support adaptés à la situation du patient et identifier les interlocuteurs compétents
  - Analyser la pertinence du renouvellement de prescriptions, du changement de forme de médicament et de l'adaptation de la posologie de traitements de supports
  - Identifier et caractériser les situations de renouvellement et d'adaptation des traitements et soins de support nécessitant un avis médical systématique
  - Analyser la pertinence du renouvellement de prescription d'actes infirmiers
  - Identifier les services de soins de support appropriés pour orienter les familles et les patients
  - Evaluer l'abord vasculaire par un examen clinique approprié

#### UE Parcours de Santé (4 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;
- approfondir :
  - les modalités d'exercice en pratique avancée,
  - les concepts, modèles et théories appliqués aux domaines d'exercice en pratique avancée (dépistage, personnes atteintes de pathologies listées dans le code de la santé publique etc.).

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :
  - Identifier et mettre en œuvre les actions de prévention des complications potentielles en fonction de l'étape du parcours du patient.
  - Accompagner le patient vers un futur choix de technique de dialyse et/ou de greffe préemptive ou de soins conservateurs.
  - Apporter les explications requises sur la stratégie thérapeutique choisie par le patient en prenant en compte ses besoins.
  - Identifier les leviers et les freins à l'auto-soin, ainsi que le niveau de connaissance et de compréhension du patient.

- Concevoir et mettre en œuvre les actions adaptées aux besoins d'apprentissage du patient vis-à-vis de ses traitements.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation thérapeutique portant notamment sur la néphroprotection, les activités sportives, le parcours de soin du patient, la diététique.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient.
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :
  - Coordonner la prise en charge et organiser le parcours du patient entre la ville et les établissements de santé et au sein des établissements en pré-suppléance et du patient greffé, notamment face à des situations complexes.
  - Organiser les files actives de patients pour réduire les délais de prise en charge.
  - Organiser le suivi du patient entre les différents établissements de soin ou services au sein d'un même établissement.
  - Conseiller les équipes sur la prise en charge des patients en situation complexe.

#### 4. Mention psychiatrie et santé mentale

##### UE Bases fondamentales (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques et psychopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières

##### UE Clinique (14 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- connaître et analyser la sémiologie des pathologies psychiatriques ;
- connaître les relations entre les pathologies et les éléments biographiques et facteurs environnementaux ;
- connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- connaître les principales psychothérapies et leurs indications ;
- connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;
- connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- connaître les éléments de surveillance clinique et biologique ;
- connaître l'impact des pathologies sur l'adhésion aux traitements et l'engagement dans les soins.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Analyser la situation clinique psychique, somatique et sociale du patient, ses besoins, ses difficultés, ses symptômes, ses ressources et les interactions avec l'entourage
- Evaluer l'état de santé du patient suivi, sa demande et le degré d'urgence de la situation lors de son accueil physique et téléphonique
- Repérer les difficultés d'apprentissage, d'interactions sociales et d'autonomie susceptibles de relever des troubles neuro-développementaux
- Evaluer le niveau de souffrance, de désorganisation psychique de la personne et l'impact sur sa vie personnelle, sociale et professionnelle
- Evaluer les limitations fonctionnelles et les capacités et aptitudes préservées
- Evaluer le risque suicidaire
- Evaluer le risque de passage à l'acte auto agressif ou hétéro agressif
- Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées
- Evaluer l'adhésion du patient à son projet de soins, l'alliance thérapeutique et identifier les réajustements nécessaires avec sa participation en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques cliniques
- Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements et des techniques thérapeutiques non médicamenteuses.
- Evaluer cliniquement les stratégies de prévention et de réduction des pratiques d'isolement et contention mises en œuvre auprès du patient
- Evaluer la qualité de vie perçue, les capacités d'adaptation, les ressources propres et celles de l'entourage, les capacités de soutien de l'entourage, les représentations de la maladie, les retentissements des troubles sur la vie personnelle, sociale et professionnelle

- Apprécier la nécessité de concertation pluriprofessionnelle pour évaluer la situation
- Utiliser des outils d'observation clinique
- Utiliser les échelles d'évaluation appropriées à la situation en première évaluation et au cours de l'évolution
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
- Adapter le projet de soin, de suivi et d'accompagnement en fonction de la situation clinique psychique, somatique et sociale du patient en coordination avec le médecin et les autres acteurs intervenant dans le parcours du patient, avec le patient et son entourage
- Choisir les outils cliniques adaptés à la situation de la personne
- Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription des régulateurs de l'humeur (thymorégulateurs), psychostimulants, antipsychotiques atypiques, neuroleptiques conventionnels, antiépileptiques approuvés dans le traitement de troubles psychiatriques et traitement de substitution aux opiacés et de leur adaptation éventuelle, y compris, le cas échéant, dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement
- Analyser la pertinence du renouvellement et de l'adaptation de la posologie des antidépresseurs, anxiolytiques, hypnotiques, traitements symptomatiques des effets indésirables et des antalgiques, à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
- Analyser la pertinence de prescriptions de produits de substitution non soumis à prescription médicale et d'actions de prévention dans le cadre de démarches de prévention du risque somatique à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
- Identifier les examens à prescrire pour la surveillance des effets des traitements dans le cadre des recommandations
- Identifier la nécessité d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation
- Identifier et mettre en œuvre, le cas échéant, les techniques de médiation à visée thérapeutique et de réhabilitation psychosociale spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique (programmes de réhabilitation et remédiation cognitives, ...), pertinentes à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
- Accompagner le patient dans la ou les thérapies suivies
- Évaluer l'indication, l'efficacité et la tolérance des suivis thérapeutiques individuels ou groupaux par l'infirmier et identifier la pertinence de son renouvellement

#### UE Parcours de Santé (4 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique

Dans le cadre du suivi des patients :

- Évaluer et organiser un plan de prévention pour le patient, partagé au sein de l'équipe
- Concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées à la situation du patient visant le développement, le maintien de l'autonomie de la personne et la limitation de ses incapacités dans une perspective inclusive
- Concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées visant au développement par le patient de stratégies d'adaptation efficaces
- Concevoir et mettre en œuvre des actions contribuant à la prévention des rechutes
- Concevoir et mettre en œuvre des actions personnalisées de prévention primaire
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'éducation thérapeutique du patient et/ou d'éducation à la maladie et au traitement en prenant en compte les habiletés sociales, les capacités cognitives
- Identifier les ressources et les besoins des patients, des familles et aidants, reconnaître leur apport et proposer les actions d'accompagnement pertinentes
- Concevoir et mettre en œuvre des démarches d'information, de psychoéducation, de relation d'aide aux familles et aidants

Dans le cadre d'une approche populationnelle :

- Choisir et mettre en œuvre des outils de prévention et de gestion des crises pertinents et promouvoir leur utilisation au sein de l'équipe
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage en psychiatrie et santé mentale et de prévention des risques psycho-sociaux
- Identifier des éléments pertinents à intégrer dans des projets territoriaux de santé, notamment dans le cadre de conseils locaux de santé mentale, de projets territoriaux de santé mentale et des contrats locaux de santé
- Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés

- Elaborer et évaluer des projets personnalisés de soins et de vie en équipe, en association avec le patient et ses proches, en collaboration avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et éducatifs
- Coordonner les interventions avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux et les activités intra-hospitalières et extra hospitalières en lien avec le projet de soins
- Concevoir des outils de prévention et de réponse aux situations de crises
- Conseiller les équipes sanitaires, sociales et médico-sociales sur la prise en charge des pathologies chroniques, sur la prévention et la réponse aux situations de crises
- Conseiller l'équipe de soins sur les indications et les limitations du recours aux soins sans consentement dans un objectif d'utilisation pertinente
- Conseiller l'équipe de soins sur les pratiques alternatives aux pratiques d'isolement et de contention
- Accompagner les équipes dans les situations de soins sans le consentement du patient, dans les pratiques respectueuses du respect des libertés fondamentales, dans un processus de raisonnement éthique
- Veiller à l'accès ou au maintien des droits de la personne

Quatrième semestre (30 ECTS)

UE Stage 2 : durée minimale 4 mois (24 ECTS)

Dans le domaine d'intervention étudié, le stage a pour objet de développer les compétences requises pour l'exercice d'infirmier en pratique avancée dans les rôles suivants :

- la clinique,
- le conseil, la consultation,
- l'éducation,
- le leadership,
- la recherche.

Les objectifs du stage sont de :

- savoir évaluer une situation clinique et mettre en œuvre des actions à visée de conclusion clinique ou thérapeutique dans le cadre de la pratique avancée :

- conduire un entretien avec le patient ;
- réaliser une anamnèse de sa situation ;
- procéder à un examen clinique ;
- Effectuer les actes techniques et demander les actes de suivi et de prévention inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées ;
- Prescrire des examens de biologie médicale inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées ;
- renouveler ou adapter des prescriptions médicales en cours ;
- prescrire des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'ANSM en application de l'article R. 5121-202 du code de la santé publique ;
- évaluer et transmettre les éléments de la situation de la personne ;
- réaliser ces activités en présentiel ou à distance via les technologies de l'information et de la communication ;
- développer ses capacités réflexives en questionnant les sciences infirmières et les sciences contributives à l'exercice professionnel dans la réalisation des activités suivantes :
  - la prise en compte de l'environnement global du patient ;
  - l'orientation, l'éducation, la prévention et le dépistage ;
  - le conseil au patient, à son entourage et à d'autres professionnels ;
  - l'évaluation de l'adhésion et des capacités du patient ainsi que les risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux ;
  - la participation à l'organisation des parcours entre les soins primaires, les spécialistes de recours et les établissements et services de santé, médico-sociaux et sociaux ;
- développer la posture professionnelle attendue dans le cadre de la pratique avancée dans les activités suivantes :
  - l'enseignement, la formation facilitant l'apprentissage des patients, des étudiants, des pairs, et d'autres professionnels ;
  - la démarche qualité en initiant les bonnes pratiques cliniques au sein d'une équipe de professionnels de santé ;
  - la réflexion éthique ;
  - la recherche en s'impliquant dans la veille documentaire, l'utilisation des résultats de recherche, éventuellement la participation et la réalisation de travaux et leur valorisation.

Encadrement et évaluation :

Le stage est effectué sous la supervision d'un maître de stage qui favorise l'acquisition des compétences et l'autonomie progressive des stagiaires.

Un carnet de stage identifie les objectifs transversaux et spécifiques du stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation.

L'évaluation du stage est réalisée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier ou infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil.

Cette évaluation porte notamment sur les compétences transversales et spécifiques attendues.

UE Mémoire (6 ECTS)

Au cours du quatrième semestre, les étudiants soutiennent un mémoire en lien avec la mention choisie. Le mémoire peut ou non être lié au stage. Il porte sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée défini avec le responsable de l'enseignement. Un cahier des charges du mémoire figure en annexe III.



## **DE Infirmier en pratiques avancées**



# Formation IPA

---

- 1. Préambule**
- 2. Exercice infirmier en pratiques avancées**
- 3. DE d'infirmier en pratiques avancées**

# Préambule

## Universitarisation de la formation d'infirmier

---

- 2009 : Mise en œuvre du processus LMD pour la formation d'IDE
- 2010 : Convention de partenariat et d'objectifs Région RA / GCS IFSI /  
Groupement IFSI privés / UCBL1 / UJM / UJF (5 ans)
- 2010 : Liste des diplômes conférant le grade de licence
- 2018 : Rapport Le Bouler
- 2018 : DE IPA
- 2019 : Accès via ParcoursSup (candidatures étudiants PACES)
- 20?? : Actualisation de la convention

# Préambule

## Universitarisation de la formation d'infirmier

|              | Première<br>année | Deuxième<br>année | Troisième<br>année | Total |
|--------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------|
| Annecy       | 117               | 107               | 105                | 329   |
| Ambilly      | 108               | 97                | 104                | 309   |
| Aubenas      | 44                | 44                | 43                 | 131   |
| CHU          | 201               | 204               | 186                | 591   |
| Montélimar   | 82                | 84                | 84                 | 250   |
| Privas       | 65                | 65                | 65                 | 195   |
| Saint-Egrève | 72                | 69                | 70                 | 211   |
| Saint-Martin | 91                | 91                | 100                | 282   |
| Savoie       | 150               | 153               | 152                | 455   |
| Thonon       | 75                | 69                | 77                 | 221   |
| Valence      | 118               | 116               | 113                | 347   |

# Formation IPA

1. Préambule
- 2. Exercice infirmier en pratiques avancées**
3. DE d'infirmier en pratiques avancées

# Exercice infirmier en pratiques avancées

## Décret 18 juillet 2018 - Missions

---

### Compétences élargies par rapport à l'IDE

#### PEC globale des patients (protocole d'organisation)

Entretien, anamnèse, examen clinique

Orientation, éducation, prévention ou dépistage

Evaluation clinique, surveillance clinique et paraclinique

Réalisation ou prescriptions d'actes techniques (arrêté 18 juillet)

Prescription de médicaments ou DM non soumis à prescription médicale obligatoire, examens de biologie médicale (arrêté 18 juillet)

Renouvellement des prescriptions, en les adaptant si besoin

# Exercice infirmier en pratiques avancées

## Décret 18 juillet 2018 – Domaines d'intervention

### 1. Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies

#### **courantes en soins primaires**

AVC

Artériopathies chroniques

Cardiopathie, maladie coronaire

Diabète type 1 et 2

Insuffisance respiratoire chronique

Maladie d'Alzheimer et démences

Maladie de Parkinson

Epilepsie

### 2. Oncologie et hémato-oncologie

### 3. Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

# Exercice infirmier en pratiques avancées

## Décret 18 juillet 2018 – Autorisation d'exercice

1. DE infirmier en pratiques avancées délivré par les universités  
habilitées
2. Justifier de 3 années minimum d'exercice en ETP de la profession d'infirmier
3. Etre enregistré auprès du service ou de l'organisme désigné par arrêté du ministre chargé de la santé

# Exercice infirmier en pratiques avancées

## Contexte national : employabilité

- 5000 postes d'IPA dans le public et privé d'ici 2022
- Statut et rémunération ?
- VAE

# Formation IPA

---

1. Préambule
2. Exercice infirmier en pratiques avancées
- 3. DE d'infirmier en pratiques avancées**

# DE infirmier en pratiques avancées

## Décret 18 juillet 2018

---

### Universités accréditées ou co-accréditées par MESR/M santé

|                     |          |       |                  |
|---------------------|----------|-------|------------------|
| UPEC                | Rennes 1 | AMU   | Toulouse         |
| UVSQ                | Caen     | Dijon | Limoges-Bordeaux |
| Sorbonne Université | Rouen    |       |                  |
| Paris Descartes     | Nantes   |       |                  |
| Paris Diderot       | Nancy    |       |                  |

**Evaluation dans le cadre de l'évaluation périodique des établissements de l'enseignement supérieur**

# DE infirmier en pratiques avancées

## Décret 18 juillet 2018

---

**Diplôme d'état**

**4 semestres (120 ECTS)**

**Grade de master**

**FC**

**Accès au S1**

(ou S3 pour titulaires du DE IPA qui souhaitent changer de domaine d'intervention)

# DE infirmier en pratiques avancées

**Arrêté 18 juillet 2018**

---

**Référentiels activités / compétences / UE**

**S1 / S2 : Tronc commun**

**S3 / S4 : Mention (enseignements spécifiques / communs)**

**Stage S2 et S4**

**Mémoire**

# DE infirmier en pratiques avancées

## Positionnement UGA (Pr S Blaise, Dr S Lablanche)

Co-accréditation des 4 universités de la région (Saint-Etienne)

### DE1 : Tronc commun (60 ECTS)

- Enseignement dématérialisé
- 4 séminaires d'enseignement présentiel de 3,5 jours
- UE clinique (25%) + 2 UE méthodologiques/transversales

### DE2 : Mention (60 ECTS)

- **UGA : Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies**
- Lyon : Oncologie et héματο-oncologie
- Saint-Etienne : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- Clermont-Ferrand : santé mentale ?

# DE infirmier en pratiques avancées

## Tarifification par régime d'inscription

**REPRISE D'ETUDES**

**1 575 EUROS**

**Droits d'inscription**

**MASTER**

**FORMATION CONTINUE**

**4 575 EUROS**

**Droits d'inscription**

**MASTER**

# DE Infirmier en Pratique Avancée

- **DE délivré par l'université (120 ECTS, grade de master)**
- **Pré-requis : IDE (+ 3 ans expérience pour exercice profession)**
- **Compétences élargies**
- **Co-accréditation**
  - UGA
  - Lyon
  - Saint-Etienne
  - Clermont-Ferrand

# DE Infirmier en Pratique Avancée

- **3 + 1 mentions**
  - **UGA : Pathologies chroniques stabilisées et prévention**
  - **Lyon : Oncologie et hémato-oncologie**
  - **Saint-Etienne : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation**
  - **Clermont-Ferrand : Santé mentale (arrêté 12/08/2019)**
- **Evaluation MESRI (2<sup>ème</sup> navette)**

# DE Infirmier en Pratique Avancée

**REPRISE D'ETUDES**

**1 575 EUROS**

**Droits d'inscription**

**MASTER**

**FORMATION CONTINUE**

**4 575 EUROS**

**Droits d'inscription**

**MASTER**